

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 3 NOVEMBRE 2023

Date de la convocation : 26 octobre 2023

Nombre de membres :

En exercice	55
Présents	42
Représentés	8
Absents	5

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 3 novembre, à 17 h 04, le conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en sixième séance annuelle, dans la salle du conseil municipal, sur convocation légale de la maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales (séance clôturée à 19 h 33).

ÉTAIENT PRÉSENTS

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME, Jean-Pierre MARCHAU, Julie PONTALBA, Gérard FRANÇOISE, Monique ORPHÉ (arrivée à 17 h 05, pendant l'appel nominal), Dominique TURPIN, Yassine MANGROLIA, Sonia BARDINOT (arrivée à 17 h 13, au rapport n° 23/6-001), Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE, Gilbert ANNETTE, Marylise ISIDORE, Stéphane PERSÉE, Claudette CLAIN, Geneviève BOMMALAIS, Virgile KICHENIN, David BELDA, Fernande ANILHA, Christelle HASSEN, Éric DELORME, Jacqueline PAYET, Joëlle RAHARINOSY, Philippe NAILLET, Érick FONTAINE, Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Guillaume KICHENAMA, Jean-Alexandre POLEYA, Arnaud HUGUET, Christèle BEAUMIER, Benjamin THOMAS, Alexandra CLAIN, Raihanah VALY (arrivée à 17 h 22, au rapport n° 23/6-002), Nouria RAHA, Julie LALLEMAND, Jean-Max BOYER, Audrey BÉLIM, Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY (arrivée à 17 h 09, avant l'examen des rapports), Noela MÉDÉA MADEN, Henriette BABET, Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY (arrivée à 17 h 08, avant l'examen des rapports)

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

Ibrahim DINDAR par Gilbert ANNETTE, Karel MAGAMOOTOO par Geneviève BOMMALAIS, Philippe NAILLET à compter de son départ, à 18 h 43, au rapport n° 23/6-010 par Jean-François HOAREAU, Gérard CHEUNG LUNG par Gérard FRANÇOISE, Aurélie MÉDÉA par Jean-Max BOYER, Jean-Pierre HAGGAI par Noela MÉDÉA MADEN, Wanda YENG-SENG BROSSARD par Henriette BABET, Vincent BÈGUE à l'arrivée de sa mandataire à 17 h 08, avant l'examen des rapports par Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY

ABSENTS

François JAVEL, Alain ZANÉGUY, Corinne BABEF, Jean-Régis RAMSAMY, Haroun GANY

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (41 présents sur 55) ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

L'appel ayant permis de vérifier le quorum, la maire prononce l'ouverture effective de la séance et déclare officiellement que le Conseil municipal peut valablement délibérer.

La maire propose, en application de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, de désigner Madame Audrey BÉLIM en qualité de secrétaire de séance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte la proposition.

La maire propose de procéder à l'adoption des procès-verbaux des deux précédentes séances, du 6 avril et du 16 juin 2023, qui ont été envoyés avec la convocation à la présente séance.

En effet, l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, a modifié les règles relatives au procès-verbal de chaque séance du Conseil municipal. Cette ordonnance s'applique depuis le 1^{er} juillet 2022. Ce texte, qui détermine le contenu du procès-verbal, prévoit que celui-ci doit être arrêté au commencement de la séance, et qu'il est désormais signé par la maire et la secrétaire de séance. Dans la semaine suivant son approbation, il est publié sous forme électronique de manière permanente sur le site internet de la ville, un exemplaire papier étant mis à disposition du public.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte les procès-verbaux des séances du Conseil municipal du 6 avril et du 16 juin 2023.

La maire informe l'assemblée que le registre des actes pris en application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales est consultable auprès du secrétariat du Conseil municipal. En cas de nécessité, tout élu pourra faire part à Madame la maire en fin d'ordre du jour des observations sur le compte rendu des affaires traitées dans le cadre de l'exercice des compétences qui lui ont été déléguées.

Avant d'aborder l'ordre du jour, la maire souligne que les dossiers ont recueilli l'avis favorable des commissions consultées au préalable.

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 3 NOVEMBRE 2023 (sixième séance annuelle) ORDRE DU JOUR DE SÉANCE

Commissions compétentes

A	B	C	D	E	F
----------	----------	----------	----------	----------	----------

RAPPORT N° 23/6-001

Diony Parks Plan de financement				X	X	
------------------------------------	--	--	--	---	---	--

RAPPORT N° 23/6-002

Rapport sur la situation de la Commune de Saint-Denis en matière de développement durable pour 2023				X	X	
--	--	--	--	---	---	--

A	B	C	D	E	F
---	---	---	---	---	---

RAPPORT N° 23/6-003

Convention de participation à l'expo-congrès « Ambition Planète » organisée les 9 et 10 novembre 2023 au Parc des Expositions et des Congrès de Saint-Denis				X	X	
---	--	--	--	---	---	--

RAPPORT N° 23/6-004

Convention de mission d'accompagnement entre l'Agence départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL) et la Commune de Saint-Denis pour l'année 2024				X	X	
---	--	--	--	---	---	--

RAPPORT N° 23/6-005

Convention d'accompagnement pour le conseil aux particuliers avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) pour l'année 2024				X	X	
---	--	--	--	---	---	--

RAPPORT N° 23/6-006

Convention de partenariat avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) Assistance technique sur les aspects architecturaux et paysagers des demandes d'autorisation d'urbanisme				X	X	
--	--	--	--	---	---	--

RAPPORT N° 23/6-007

Rapport d'activité de la SPL ÉDDEN pour 2022					X	
--	--	--	--	--	---	--

RAPPORT N° 24/1-008

Une ville soucieuse des équilibres sociétaux Rapport de la ville de Saint-Denis sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au 31 décembre 2022					X	
---	--	--	--	--	---	--

RAPPORT N° 23/6-009

Rapport d'Orientations budgétaires pour 2024						
--	--	--	--	--	--	--

RAPPORT N° 23/6-010

Candidature de la Commune de Saint-Denis en tant que "ville étape » pour le relais de la flamme olympique et paralympique et signature d'une convention entre le COJO et la ville de Saint-Denis			X		X	
--	--	--	---	--	---	--

A	B	C	D	E	F
---	---	---	---	---	---

RAPPORT N° 23/6-011

Soutien aux initiatives locales 2023					
Attribution de subventions et conventionnement avec les associations percevant plus de 23 000 euros	X		X		X

RAPPORT N° 23/6-012

Société publique locale « Oser pour l'Éducation » (SPL Opé) Rapport du délégataire pour 2022			X		X	X
---	--	--	---	--	---	---

RAPPORT N° 23/6-013

Société publique locale « Oser pour l'Éducation » (SPL Opé) Rapport des représentants de la ville de Saint-Denis au Conseil d'Administration pour 2022			X		X	
--	--	--	---	--	---	--

RAPPORT N° 23/6-014

Société publique locale « Territo'Arts » (SPL Territo'Arts) Rapport du concessionnaire pour 2022			X		X	X
--	--	--	---	--	---	---

RAPPORT N° 23/6-015

Société publique locale « Territo'Arts » (SPL Territo'Arts) Rapport des représentants de la ville de Saint-Denis au Conseil d'Administration pour 2022			X		X	
--	--	--	---	--	---	--

RAPPORT N° 23/6-016

Activité de la NORDÉV Rapport des représentants de la ville de Saint-Denis pour 2022			X		X	
---	--	--	---	--	---	--

RAPPORT N° 23/6-017

Casino de Saint-Denis Rapport du délégataire pour l'exercice 2021-2022			X		X	X
---	--	--	---	--	---	---

RAPPORT N° 23/6-018

Budget principal Décision modificative n° 4/ 2023					X	
--	--	--	--	--	---	--

A	B	C	D	E	F
---	---	---	---	---	---

RAPPORT N° 23/6-019

Optimisation des ressources humaines Gestion de l'effectif communal Création de postes					X	
--	--	--	--	--	---	--

RAPPORT N° 23/6-020

Optimisation des ressources humaines Gestion de l'effectif communal Tableau des effectifs					X	
---	--	--	--	--	---	--

RAPPORT N° 23/6-021

Un service public performant et moderne Gestion de l'effectif communal Recrutement d'agents recenseurs					X	
--	--	--	--	--	---	--

RAPPORT N° 23/6-022

Fourniture de carburants et de combustibles (2024-2027)					X	
---	--	--	--	--	---	--

RAPPORT N° 23/6-023

Modalités de la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n° 8 du Plan local d'Urbanisme (PLU)				X	X	
---	--	--	--	---	---	--

RAPPORT N° 23/6-024

Acquisition de terrains non bâtis AH 92 et 94 / SIDR / rue Antoine Picard et rue de la République - Bas de la Rivière				X	X	
--	--	--	--	---	---	--

RAPPORT N° 23/6-025

Acquisition de terrain bâti AK 79 / consorts CHON-NAM / 42 rue Gibert des Molières - Source				X	X	
--	--	--	--	---	---	--

RAPPORT N° 23/6-026

Cession de terrain AV 349 partie / Monsieur ABOUPA Sébastien / allée des Fluorines - Bellepierre				X	X	
---	--	--	--	---	---	--

RAPPORT N° 23/6-027

Saint-Denis et sa politique de la Petite Enfance Bail emphytéotique avec la CAF - Paul Demange				X	X	
---	--	--	--	---	---	--

A	B	C	D	E	F
----------	----------	----------	----------	----------	----------

RAPPORT N° 23/6-028

Validation de mandats spéciaux					X	
--------------------------------	--	--	--	--	---	--

RAPPORT N° 23/6-029

Réalisation d'un espace socioéducatif à Ruisseau Blanc Remise gracieuse à la SBR (lot 1)					X	
---	--	--	--	--	---	--

RAPPORT N° 23/6-030

Demande de protection fonctionnelle de Madame VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini						
---	--	--	--	--	--	--

ÉLUS INTÉRESSÉS

En vertu de l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part aux délibérations portant sur les rapports dont la liste suit.

Élus intéressés	en qualité de	au titre de la (l')	rapport n°
- Christelle HASSEN	délégués / ville	NORDÉV	23/6-003
- Jean-Max BOYER			
- Jean-François HOAREAU			
- Gérard FRANÇOISE			
- Brigitte ADAME	délégués / CINOR		
- David BELDA			
- Jacques LOWINSKY	(PDG de la SÉM)		
- Éric DELORME	délégués / ville (titulaire)	ADIL	23/6-004
- Julie LALLEMAND	(suppléante)		
- Sonia BARDINOT	déleguée / ville	CAUE	23/6-005 et 23/6-006
(*) <u>Aurélie MÉDÉA</u> (mandataire : Jean-Max BOYER)	partenaire	ARCV	23/6-011
- Arnaud HUGUET	vice-président	OMS de Saint-Denis	
- Gérard FRANÇOISE	mandataire / département	SIDR	23/6-024

NORDÉV
CINOR
PDG de la SÉM
ADIL
CAUE
ARCV
OMS de Saint-Denis
SIDR

Société d'Économie mixte du Développement du Nord de la Réunion
Communauté intercommunale du Nord de la Réunion
président directeur général de la Société d'Économie mixte
Agence départementale pour l'Information sur le Logement
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
Association réunionnaise des Centres de Vacances
Office municipal des Sports de Saint-Denis
Société immobilière du département de la Réunion

(*)

élue absente / représentée

(le mandataire ayant voté en son seul nom propre)

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

Monique ORPHÉ	arrivée à 17 h 05	pendant l'appel nominal
Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY	arrivée à 17 h 08	avant l'examen des rapports
Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY	arrivée à 17 h 09	

Sonia BARDINOT	arrivée à 17 h 13	au rapport n° 23/6-001
Raihanah VALY	arrivée à 17 h 22	au rapport n° 23/6-002
Christelle HASSEN Jean-Max BOYER Jean-François HOAREAU Gérard FRANÇOISE Brigitte ADAME David BELDA Jacques LOWINSKY (voir élus intéressés : NORDEV)	sortis à 17 h 30 revenus à 17 h 37	avant examen du rapport n° 23/6-003 après le vote correspondant
Éric DELORME Julie LALLEMAND (voir élus intéressés : ADIL)	sortis à 17 h 37 revenus à 17 h 38	avant examen du rapport n° 23/6-004 après le vote correspondant
Sonia BARDINOT (voir élus intéressés : CAUE)	sortie à 17 h 38 revenue à 17 h 40	avant examen du rapport n° 23/6-005 après le vote du rapport n° 23/6-006
Claudette CLAIN	sortie à 17 h 40 revenue à 18 h 36	au rapport n° 23/6-007 au rapport n° 26/6-009
Philippe NAILLET	parti à 18 h 43	au rapport n° 23/6-010 en laissant procuration à Jean-François HOAREAU
Éricka BAREIGTS en laissant la présidence à Jean-François HOAREAU	sortie à 18 h 43 revenue à 18 h 52	avant examen du rapport n° 23/6-011 au rapport n° 23/6-012
Arnaud HUGUET (voir élus intéressés : OMS de Saint-Denis)	sorti à 18 h 43 revenu à 18 h 48	avant l'examen du rapport n° 23/6-011 au rapport n° 23/6-012
Jean-Pierre MARCHAU	sorti à 18 h 41 revenu à 18 h 52	au rapport n° 23/6-010 au rapport n° 23/6-013
Éric DELORME	sorti à 18 h 52 revenu à 18 h 59	au rapport n° 23/6-013 au rapport n° 23/6-015
Monique ORPHÉ	sortie à 18 h 52 revenue à 19 h 13	au rapport n° 23/6-013 au rapport n° 23/6-019
Christelle HASSEN	sortie à 18 h 57 revenue à 19 h 02	au rapport n° 23/6-014 au rapport n° 23/6-016
Marie-Anick ANDAMAYE	sortie à 19 h 04 revenue à 19 h 07	au rapport n° 23/6-016 au rapport n° 23/6-017
Yassine MANGROLIA	sorti à 19 h 13 revenu à 19 h 26	au rapport n° 23/6-019 au rapport n° 23/6-027
David BELDA Joëlle RAHARINOSY	sortis à 19 h 14 revenus à 19 h 15	au rapport n° 23/6-020 au rapport n° 23/6-021
Gérard FRANÇOISE (voir élus intéressés : SIDR)	sorti à 19 h 20 revenu à 19 h 21	avant examen du rapport n° 23/6-024 après le vote correspondant
Sonia BARDINOT	sortie à 19 h 21 revenue à 19 h 24	au rapport n° 23/6-024 au rapport n° 23/6-027

RAPPORT N° 1

DIONY PARKS PLAN DE FINANCEMENT

Jacques LOWINSKY déclare être très heureux de présenter pour ce Conseil municipal le plan de financement pour le projet Diony Parks. Un certain nombre de modifications ont été apportées et le pacte transitoire avance bien. Il s'agit pour l'instant de dessiner les futurs terrains : le beach-volley, le boulodrome. Comme la pluie commence à tomber, le potager a commencé à prendre forme et la prairie y pousse également.

Cet après-midi, doit être mis en œuvre le plan de financement pour solliciter des fonds européens. Il y aura également possibilité de solliciter des fonds nationaux. Tout ça, c'est pour le parc définitif. Il est rappelé que Diony Parks, c'est un parc qui fait quand même 3 ha. Imaginé par des enfants de l'école de Joinville, avec la SPL OPÉ, ce choix a été validé par dix-sept-mille

Réunionnaises et Réunionnais. Le choix a été fait de proposer des équipements transitoires. Il s'agit d'équipements éphémères, mais qui seront réutilisables, et en grande partie par le temps de la maîtrise d'œuvre. C'est un espace figé depuis bien trop longtemps. Il n'y a pas de raison de continuer à attendre encore des changements. C'est pour ça que dès le début de l'année prochaine, les Dionysiens et plus largement les Réunionnaises et les Réunionnais pourront profiter d'équipements sportifs et de détente. Le lancement des études est prévu courant 2024. Après des étapes de consultation et de travaux d'ici à quelques années, c'est au cœur de Saint-Denis, capitale de cent-cinquante-trois-mille habitants, que prendra place un parc attractif et verdoyant, avec quarante-deux-mille espèces végétales qui viendront participer au rafraîchissement de la ville.

Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY salue l'assemblée. Elle rappelle qu'on intervient sur ce chantier depuis des années et il n'y a plus besoin de débattre. Deux questions néanmoins se posent, la municipalité estimant avoir fait le bon choix pour ce chantier de la honte, un gâchis financier qu'elle assume. L'opposition s'abstient et laisse la majorité assumer ce choix puisque cette dernière estime que si dix-sept-mille, trois-cent-soixante-et-un Dionysiens ont accepté, tout va bien.

La question qui se pose concerne la transparence, l'honnêteté financière et intellectuelle, dire aux Dionysiens combien ça va leur coûter réellement. Il manque une ligne dans ce plan de financement. Quand on sait que 40 ayants droit sont en procès contre la commune, certes il y a des cadres juridiques et comptables qui ont dû déjà prévoir le coût du contentieux, mais il serait honnête après ce gâchis financier, de dire aux Dionysiens cet après-midi en réalité combien ça va leur coûter. Le coût que ça va induire par rapport au contentieux.

Véronique POUNOUSSAMY indique que sur le sujet de Diony Parks, actuellement, il y a des coûts relatifs à un projet d'aménagement et à un projet de renaturation. La délibération comporte les éléments chiffrés pour laquelle est demandé ce jour un cofinancement aux services de la région et à l'Europe.

Pour le coût de l'Espace Océan, aujourd'hui, les contentieux ne sont pas à l'encontre de la ville de Saint-Denis puisque c'est l'aménageur, la SAS Océan Aménagement, qui a été sollicité auprès du tribunal pour répondre des demandes de rétrocession.

La ville aujourd'hui n'est pas en mesure d'évaluer un coût qui serait affiché puisqu'elle n'est pas directement sollicitée. Le projet, dans son état initial, permettait à la ville de Saint-Denis d'avoir un équipement, un espace public ainsi qu'une zone de stationnement et tout cela a été chiffré dans l'opération d'aménagement et aujourd'hui, la ville de Saint-Denis n'aura pas à déboursier à la fois un montant de 20 millions d'euros pour un espace public qui était prévu sur dalle et n'aura pas à déboursier non plus un montant de 17 millions d'euros pour une zone de stationnement public souterrain.

Aujourd'hui, la ville de Saint-Denis sur cette opération n'a pas déboursé de participation pour des équipements publics ou pour des espaces publics. C'est la réponse à ce stade du projet et le reste appartient au tribunal, ce qu'il faudra et ce qu'il en retournera des demandes des administrés et de ceux qui étaient propriétaires à cet endroit.

Yassine MANGROLIA annonce qu'en cette journée mondiale de la gentillesse, il va être gentil avec Mme VITRY. Tout le monde se pose la question du coût, mais lui se pose combien ça va rapporter. Il y a deux postures dans la vie : combien ça coûte ? Combien ça rapporte ? 1 euro investi va rapporter de l'argent non pas aux quarante-cinq élus qui sont là, mais à la ville de Saint-Denis. C'est ça qu'il faut voir. Qu'est-ce que ça va rapporter ? Quelque chose qui, pendant vingt ans, était là comme un gros trou qui ne ressemblait à rien et on va faire quelque chose qui va apporter un dynamisme en centre-ville. C'est comme ça qu'il faut voir les choses. Il faut regarder quand on investit, ce que ça rapporte : les emplois, du travail, l'économie, etc. Des choses se font, mais cette posture est à prendre.

Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY rétorque être gentille et estime que son collègue est un homme à l'esprit de synthèse. Elle considère que sa réponse est drôle, pour ne pas dire malhonnête parce que la question n'est pas celle-là. L'historique est bien connu. Monsieur MANGROLIA est bien placé pour savoir qui est à l'origine de ce trou béant et comment ça s'est passé, comment on a géré l'argent public s'agissant de ce dossier. Il est dit que d'autres vont payer à la place. Mais dans ce cas, une deuxième question se pose, la SODIAC s'étant retournée semble-t-il contre la commune et demandant des millions, de savoir qui va les payer.

La maire invite à ne pas verser dans la polémique, et à rester dans le cadre non pas de la gentillesse mais de la responsabilité.

Madame POUNOUSSAMY, directrice générale adjointe en charge du développement, a donné une réponse non pas administrative, mais factuelle. Ce n'est pas une vue de l'esprit ni une transformation administrative de ce qu'elle doit répondre. C'est ce qui est. Aujourd'hui, il y a le contentieux vis-à-vis d'une société et d'un groupement et non pas de la ville, donc la réponse à la question posée est 0 euro.

La deuxième réponse, c'est que le cadre FEDER est bien instruit ; c'est la règle de l'Europe. Le projet de la ville rentre confortablement dans ce cadre européen. Sur les 14 millions d'euros proposés en termes de coût d'aménagement, il est prévu de ne pas avoir à la charge des Dionysiens une somme importante. On ne peut pas dire si c'est 1, 2 ou 3 millions d'euros, mais ce ne sera pas 14 millions. Cette opération, pour l'heure, est extrêmement bonne pour l'intérêt des Dionysiens.

Ensuite, il y a la vie d'avant, la vie de maintenant et de l'avenir. La vie de l'avenir, c'est comme dans toutes les grandes villes du monde. Toutes ces villes sont concentrées sur comment se transformer quand elles ont été soumises à la solidarité de leur pays pour pouvoir accueillir des services, des logements. Bâtir, urbaniser, bétonner, aujourd'hui, Saint-Denis est dans une démarche inverse. Il ne faut pas sous-estimer le désir des enfants. Ceux-ci disent ce qu'ils souhaitent pour leur avenir quand les adultes ne seront plus là. Il faut entendre pour une fois ce que les adultes de demain sont en train de dire, ce qui n'a pas été fait ces dernières années. On n'a pas entendu et écouté les propos des jeunes. Il en ressort qu'ils ont exprimé le désir juste de rétablir un équilibre vert écologique dans une ville extrêmement dense : mille habitants au kilomètre carré. La moyenne de la Réunion est de trois-cent-soixante habitants au kilomètre carré. La moyenne nationale est à cent-vingt habitants au kilomètre carré. Ce sont des moyennes, peut-être, mais quand on est à mille habitants au kilomètre carré, c'est très haut pour Saint-Denis.

Les gens qui habitent le centre-ville, il y a des commerçants qui vont voir leurs biens prendre de la valeur. À New York, Central Park a donné de la valeur, mais aux gens qui vivent dans le centre-ville. Les seniors, les papas, les mamans, les enfants demandent aux élus du centre-ville d'avoir quelque chose comme le Cœur vert familial, par exemple. Toute l'année, il y a des voitures, il y a du bruit, il y a de l'animation, il y a du monde. Le centre-ville n'appartient pas à ceux qui y vivent, il appartient à tous ceux qui viennent – et ils sont nombreux – faire vivre le commerce du centre-ville. Il est aussi juste de répondre à une attente de ceux qui habitent au centre-ville, de leur offrir aussi ce confort de repos, de cohésion qu'est ce parc de trois hectares. Cela n'entame pas la volonté municipale de faire cinq-cents logements par an avec le parcours résidentiel, mais il est souhaité de rééquilibrer avec une approche juste sur l'ensemble du territoire dionysien.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (six abstentions : ABOUBACAR BEN VITRY Faouzia, BÉGUE Vincent par procuration, YENG-SENG BROSSARD Wanda par procuration, BABET Henriette, MÉDÉA MADEN Noela, HAGGAI Jean-Pierre par procuration) décide :

- *de valider le plan de financement proposé prévoyant un coût d'opération de 15 221 705 euros HT avec un cofinancement dans le cadre du FEDER à hauteur de 3,5 millions d'euros ;*

- *d'autoriser la maire à signer les actes administratifs liés au cofinancement FEDER ;*
- *d'autoriser la maire à rechercher d'autres dispositifs de cofinancement qui viendraient faire baisser la participation de la ville sur cette opération.*

RAPPORT N° 2

SITUATION DE LA COMMUNE DE SAINT-DENIS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR 2023

Jean-Pierre MARCHAU présente le rapport annuel du développement durable qui est prescrit par la loi. Il importe ici de saisir le contexte, c'est-à-dire qu'il n'est pas un simple catalogue qu'annuellement, on rend publiques toutes les mesures qui concourent à la lutte contre le changement climatique entre autres dans le cadre global où il y a de nombreuses mesures là-dedans. Il faut voir l'enjeu qu'il y a derrière ce rapport du développement durable et effectivement, on y insiste, car même s'il s'agit d'une obligation légale, c'est aussi un peu en quelque sorte le programme de la transformation que l'on veut faire de la ville de Saint-Denis.

Habituellement, on dit qu'il faut justement que le changement climatique ne soit pas une simple crise, c'est un phénomène structurant les sociétés et qui va les structurer dans la durée. Une crise, elle est passagère. Pendant la crise du Covid, on a tous vécu avec beaucoup de désagréments et de contraintes. Les contraintes, la limitation des libertés, etc., parce qu'on sait qu'à un moment donné, ça serait fini, on retrouverait la liberté, les contraintes seraient levées. Donc, toutes ces contraintes sont acceptées. Là, autre chose est engagé parce que le changement climatique est quelque chose qui n'est pas passager. C'est une transformation durable, donc on s'engage dans un processus qu'on ne pourra pas arrêter, pas avant des siècles, en tout cas, pas à l'échelle de la vie humaine. Il n'y aura pas de retour en arrière possible. On raisonne à l'échelle de siècles, l'horizon de 2050 ou 2100. C'est quelque chose de très important.

Par rapport à la politique qui vise à réduire les effets du changement climatique, il y a l'échelon international, national, régional, l'échelon des EPCI. Pour l'échelon communal, Saint-Denis avec plus de cent-cinquante-mille habitants a l'obligation de mener cette politique. Elle se traduit par le verdissement. Le Diony Parks, par exemple, se traduit par quelquefois des mesures modestes, la création d'un potager de bâtiments, mais aussi modeste que soit cette création, elle est nécessaire. Il n'y a pas de petites ou de grandes mesures. Il y a des mesures plus importantes, plus spectaculaires, comme la création, le lancement du téléphérique Papang qui a permis d'éviter d'émissions de gaz à effet de serre importants, qui a transformé aussi sociologiquement les transports en commun. Dans le téléphérique Papang, on ne se déplace pas de la même façon que dans un bus. C'est une nouvelle clientèle qui est venue. Il suffit de regarder ou de visiter le pôle d'échanges du Chaudron pour voir la transformation qui s'opère.

Ce rapport comporte aussi tout ce qui a trait au social, à l'inclusion, dans la mesure où le changement qui implique des modifications dans les comportements, dans la consommation, la façon de déplacer c'est quelque chose de nouveau. Cela est à faire et important à l'échelon de la commune. C'est montrer, accompagner la population aux changements qui s'annoncent, qui ne sont pas toujours perceptibles parce qu'en matière de climat, les effets immédiats des actions ne se voient pas. Elles sont sur la longue durée, sur de la très longue durée.

Ce document, au-delà de son aspect officiel et de ce qui pourrait ressembler à un catalogue, ne l'est pas simplement. Il est au cœur de la politique de la transition écologique puisque la transition écologique, c'est une transition économique, passer vers une économie décarbonée avec tout ce que cela implique. Cela suppose un train de mesures auxquelles tous doivent adhérer, en sachant que par rapport à l'échelon international ou national où de grands investissements sont faits, à l'échelon d'une commune, même pour une plus petite que Saint-Denis, tout ce qui est fait en faveur de la lutte contre le changement climatique en termes de mobilité, de verdissement, etc. ou d'inclusivité, ne pas laisser sur le bord de la route ceux qui seraient les premières victimes du changement climatique si on ne fait rien. Le changement

climatique affecte d'abord les pays les plus pauvres et dans un pays donné, il affecte les populations les plus pauvres. Il y a cet aspect-là, tous les fils sont à réunir, comme exposé dans ce rapport. L'importance de ce rapport va au-delà de ce caractère officiel obligatoire, au cœur du projet municipal.

La maire observe, pour illustrer le propos très concret de la démarche développement durable, avec des effets immédiats pour les gens, si on se réfère à la page 16 du rapport et uniquement sur le travail fait, sur tout ce qui est économie de l'énergie, c'est-à-dire l'éclairage public, la climatisation, l'éclairage des stades, le suivi heure par heure de la consommation, la commune ayant la capacité de visualiser sa consommation électrique clairement, alors que le coût de l'électricité augmente considérablement, que mettre en œuvre une politique de maîtrise de la consommation de l'électricité, ce n'est pas rien. On a consommé 32 % d'électricité, d'énergie. Cela fait au moins une économie de 470 000 euros, ce qui n'est pas rien et une diminution de 2 086 t de rejet de CO₂. Évidemment, le réchauffement climatique ne va pas être freiné comme ça, mais il s'agit de la part du colibri. La politique environnementale va être continuée coûte que coûte parce que ça va porter ses fruits dans encore quelques années si on reste concentrés sur la tâche.

Gérard FRANÇOISE reprend pour communiquer des chiffres à propos du Papang : en dix-neuf mois, pas moins de deux-millions, cinq-cent-mille voyages ont été effectués dont plus de 75 % par des abonnés, ce qui est intéressant. L'effet manège est aujourd'hui passé. Des gens ont choisi ce mode de transport moderne pour relier le Bois-de-Nèfles, Moufia et le Chaudron en quatorze minutes et trente-quatre secondes avec un départ toutes les trente-quatre secondes sur le réseau qui, d'ailleurs, est venu se renforcer sur les différentes lignes du TCSP.

Pour casser aussi certaines croyances, il faut rappeler que le taux de motorisation à la Réunion (68 %) est inférieur de quatorze points au taux national (82 %). Cela veut dire que le Réunionnais, aujourd'hui, est prêt à lâcher sa voiture et plus de dix-neuf-millions de voyageurs fréquentent annuellement les soixante-dix lignes du réseau CITALIS de la SODIPARC.

Cela montre toute l'ampleur du déplacement autrement. D'ici la fin de l'année, se feront les premières livraisons des vélos en libre-service sur le territoire, avec plus d'une centaine de vélos mis à disposition et également les premiers vélos de la CINOR, qui seront en location longue durée pour 1 euro par jour pour donner aussi à la mobilité toutes ses lettres de noblesse dans le transport autrement et le transport beaucoup plus adapté à l'environnement dionysien pour un avenir durable de la jeunesse et participer à l'élément qui permet un meilleur développement durable qui soit, à savoir : être en meilleure santé parce que faire du vélo, c'est aussi du sport.

La maire précise que dix stations supplémentaires de vélos s'ajouteront aux quatre déjà existantes.

Le Conseil municipal prend acte du rapport sur développement durable pour 2023.

Avant d'examiner le dossier qui va suivre, **la maire** demande aux élus intéressés au titre de la NORDÉV de ne pas y prendre part et donc de se retirer : HASSEN Christelle, BOYER Jean-Max, HOAREAU Jean-François, FRANÇOISE Gérard (délégués de la ville) ; ADAME Brigitte, BELDA David, LOWINSKY Jacques (délégués de la CINOR).

RAPPORT N° 3

**CONVENTION DE PARTICIPATION
À L'EXPO-CONGRÈS « AMBITION PLANÈTE »
ORGANISÉE LES 9 ET 10 NOVEMBRE 2023
AU PARC DES EXPOSITIONS ET DES CONGRÈS DE SAINT-DENIS**

Jean-Pierre MARCHAU explique qu'il s'agit, d'une part, de prendre acte de l'expo « Congrès Ambition Planète », de la 16^{ème} édition et, d'autre part, de valider le financement à hauteur de 40 000 euros de cette seconde édition de l'Ambition Planète sur deux jours, qui se passe le 9 et le 10 novembre 2023. Si la première édition était un succès, la deuxième le sera certainement, avec une longue liste d'événements.

Par rapport au changement climatique, il est important de réunir les acteurs, qu'ils soient politiques, quels que soient le parti politique, le niveau politique, la fonction politique ou institutionnelle, l'État, les acteurs associatifs, la composante citoyenne, les acteurs économiques. Ils sont tous embarqués, comme disait Blaise PASCAL, sur la même barque, donc il faut impérativement avoir des échanges sur ce que ça signifie.

On entend beaucoup parler du changement climatique, avec quelquefois de la difficulté à comprendre. L'enjeu, c'est de limiter l'augmentation de température d'ici 2100. Trois scénarios sont à l'ordre du jour : un scénario optimiste, un scénario médian et le scénario du pire qui présage sur l'échelle planétaire les + 4°. On a du mal à saisir l'importance de la chose, parce qu'on raisonne souvent en termes de température ambiante, c'est-à-dire que si aujourd'hui, par exemple, il doit faire 23°, si demain on dit qu'il fera 26°, ce n'est pas gravissime. Il fera un peu plus chaud ou un peu plus froid à l'inverse, mais ce n'est pas gravissime. Le politiste et expert du climat François GEMENNE a fait une très bonne comparaison. Il faut prendre comme point de comparaison la température du corps, qui est en moyenne entre 36 et 37°. Si on rajoute un degré, 38°, on ne se sent pas très bien, mais on peut encore travailler. Si elle monte à 39°, il faut prendre des médicaments et si elle augmente encore, il faut appeler le médecin et courir à l'hôpital. Avec cette illustration, l'enjeu est compréhensible sur ces degrés de température dont on a un peu de mal à saisir en quoi ils sont graves.

Si demain, il y avait + 4° de moyenne annuelle mondiale, dans certains endroits, ce serait catastrophique. Si on prend l'exemple de la Réunion, avec les projections, il y aura la difficulté sur la ressource en eau, par exemple dans le sud, région plutôt maraîchère qui était assez bien arrosée, sera confrontée dans 10-15 ans à des problèmes de sécheresse.

Ces échanges entre tous les acteurs sont nécessaires pour avoir conscience de ce qui doit être fait, quel que soit son positionnement. Le changement climatique a une faculté finalement de réunir tout le monde sur un constat qui est grave. De graves événements météorologiques le démontrent. Voilà pourquoi la Première ministre, Élisabeth BORNE, a lancé l'idée il y a un mois, des COP régionales. Il est important d'avoir ces COP régionales, on aurait pu le faire avant.

Pour ces conférences internationales, si on prend l'exemple de la Réunion, avec les collectivités dont la région en tant que chef de file, et une assemblée citoyenne, avec les acteurs politiques, que ce soient les cultivateurs, les industriels, etc., il faudra les tenir, non pas tous les ans, mais régulièrement pour voir les engagements à tenir sur 5, 10, 15 ans pour respecter les accords de Paris. Ces engagements vont nécessiter des consensus, des renoncements, des transformations. L'importance de la convention est fondamentale parce que, quels que soient les citoyens, tout le monde doit voir que demain, on ne se déplacera pas de la même façon, on ne consommera pas de la même façon. Plein de choses vont changer puisque le changement climatique ne doit pas être déstructurant. Il est structurant si la maîtrise exposée dans le rapport annuel sur le développement durable pour la politique à mener est acquise. Il faut le faire. Toute action, si petite soit-elle, même le simple fait pour un individu de respecter le tri des déchets est absolument, impérativement nécessaire.

Voilà donc l'enjeu de cette expo-congrès « Ambition Planète ». Tout le monde est invité à y participer, sur deux jours.

La maire informe que plusieurs invités seront présents, de Maurice, de Madagascar, de Rodrigues et, en non présentiel, de Nouvelle-Calédonie, ainsi que de grands témoins, avec celui qui était présent l'année dernière : Gaël DERIVE, un grand témoin qui voyage par le monde, qui peut témoigner de la transformation néfaste sur le climat, des conséquences des comportements humains inconséquents. Jacques DEGROOTE sera présent, un grand témoin, ingénieur agronome de Zurich. Une personne de Madagascar est acteur d'une ONG dont le témoignage sera intéressant sur cette problématique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- *de prendre acte de l'organisation de l'expo-congrès « Ambition Planète » les 9 et 10 novembre 2023 au Parc des Expositions et des Congrès de Saint-Denis ;*
- *d'autoriser une participation financière au titre de cette manifestation, pour un montant de 40 000 euros TTC ;*
- *d'autoriser la maire ou son (sa) représentant(e) à signer la convention y relative.*

Les élus sortis au titre de la NORDEV rejoignent leur place.

Avant d'examiner le dossier qui va suivre, **la maire** demande aux élus intéressés au titre de l'ADIL (délégués de la ville) de ne pas y prendre part et donc de se retirer : DELORME Éric et LALLEMAND Julie.

RAPPORT N° 4

CONVENTION DE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT ENTRE L'AGENCE DÉPARTEMENTALE POUR L'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL) ET LA COMMUNE DE SAINT-DENIS POUR L'ANNÉE 2024

Jacques LOWINSKY annonce qu'il s'agit d'une convention déjà passée à plusieurs reprises, puisque l'ADIL est une association qui aide les habitants de Saint-Denis pour régler un certain nombre de difficultés liées à l'urbanisme. Il s'agit pour le Conseil municipal d'allouer à cette association sa subvention annuelle.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- *d'approuver la convention ci-jointe entre la Commune et l'ADIL pour l'année 2024 ;*
- *d'autoriser la maire ou son (sa) représentant (e) à signer l'acte correspondant.*

Les élus sortis au titre de l'ADIL regagnent leur place.

Avant d'examiner les deux dossiers qui vont suivre, **la maire** demande à l'élue intéressée au titre du CAUE : BARDINOT Sonia, de quitter la salle.

RAPPORT N° 5

CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT POUR LE CONSEIL AUX PARTICULIERS AVEC LE CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE) POUR L'ANNÉE 2024

Jacques LOWINSKY indique qu'il s'agit du même type de rapport que le précédent, donc de délibérer au profit du CAUE pour une somme annuelle de 15 000 euros.

Le CAUE est une organisation qui intervient pour le compte de la ville et qui met à disposition un architecte, également pour les particuliers puisqu'il est parfois compliqué de lancer un projet. Il s'agit de répondre aux questions et de faire en sorte que ces dossiers correspondent notamment à la qualité architecturale des constructions, à l'insertion dans le site. Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir délibérer pour le montant indiqué en arrondi à 15 000 euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- *d'approuver la convention entre la Commune et le CAUE pour l'année 2024 ;*
- *d'autoriser la maire ou son (sa) représentant (e) à signer l'acte correspondant.*

RAPPORT N° 6

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE) ASSISTANCE TECHNIQUE SUR LES ASPECTS ARCHITECTURAUX ET PAYSAGERS DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME

Jacques LOWINSKY présente le même type de rapport que précédemment. Il s'agit d'assister la ville pour la délivrance des autorisations d'urbanisme. Il est demandé au Conseil municipal de délibérer sur cette contribution financière évaluée pour 2024 à 19 200 euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- *d'approuver la convention entre la Commune et le CAUE pour l'année 2024 ;*
- *d'autoriser la maire ou son (sa) représentant (e) à signer l'acte correspondant.*

Madame BARDINOT revient en salle.

RAPPORT N° 7

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA SPL ÉDDEN POUR 2022

Julie LALLEMAND présente le rapport d'activité de la SPL ÉDDEN pour 2022.

Les domaines d'intervention de cette société anonyme touchent à l'aménagement. Elle a pour objet la protection écologique, la valorisation, l'entretien et l'embellissement du patrimoine et des espaces naturels dont les actionnaires sont propriétaires, la lutte antivectorielle, notamment pour les personnes vulnérables, l'entretien et la valorisation des espaces naturels touristiques, le déploiement d'une ingénierie d'insertion par l'activité et le développement économique au service de l'entretien et de la valorisation des espaces naturels, la valorisation économique des produits à valeur ajoutée issus des espaces naturels de la Réunion.

Les actions réalisées sur la Commune de Saint-Denis sont : vingt-neuf sites entretenus en 2022, d'une superficie d'environ 38 000 m². Et huit-cent-quatre-vingt-cinq bénéficiaires sur dix-huit quartiers de la commune ont pu bénéficier de l'intervention de la SPL dans le cadre de la lutte antivectorielle. Cette prestation est évaluée à environ 600 000 euros pour l'année 2022.

Le bilan économique pour l'année 2022 ressort un chiffre d'affaires d'environ 9 millions d'euros pour la SPL.

Sur le plan social, la société comptait à sa création neuf-cent-soixante-quatorze salariés, dont quarante-deux issus de la commune de Saint-Denis sur des postes d'encadrement et en contrats aidés. Entre 2019 et 2021, trois-cent-douze PEC ont été embauchés afin de pouvoir répondre aux sollicitations et réaliser les prestations conclues.

Les charges du personnel se montent à environ 9 millions d'euros de rémunération brute et 988 000 euros de charges sociales patronales pour 2022.

Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte de ce rapport.

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activité de la SPL ÉDDEN pour 2022.

**UNE VILLE SOUCIEUSE DES ÉQUILIBRES SOCIÉTAUX
RAPPORT DE LA VILLE DE SAINT-DENIS
SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ
ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES
AU 31 DÉCEMBRE 2022**

Jean-François HOAREAU présente ce rapport de trente-cinq pages et le résumé en quelques lignes, avec quelques exemples concrets.

Au-delà de l'égalité réelle en matière économique et sociale que la ville prône dans son esprit de fraternité et de solidarité, c'est aussi pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes, comme souhaité par la loi du même nom d'aout 2014, que la ville agit au quotidien.

La ville a ainsi fait sienne la protection des familles monoparentales, des familles victimes de violences, des droits des femmes et du recul des stéréotypes et des discriminations. L'action en faveur de la cause des femmes fait aujourd'hui l'objet d'un consensus et mobilise autour de la ville de plus en plus de partenaires. Pilier fortement ancré, les ateliers et animations menés par la ville à l'occasion de la Journée internationale des droits de la femme en mars, sont autant d'illustrations de cette montée en gamme pour protéger leurs droits et développer leur émancipation. De même, les actions portées pendant le mois de novembre dans le cadre de la Journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes ont permis de sensibiliser contre les féminicides ou l'inceste.

La ville a élargi le champ du projet « Fanm dobout » pour l'inscrire dans une dynamique globale portée tout au long de l'année pour accompagner les femmes dans leur développement personnel, le renforcement des compétences psychosociales et la dignité.

La ville est aussi intervenue en faveur de la santé physique en sensibilisant, promouvant et encourageant le dépistage des maladies qui touchent particulièrement les femmes telles que l'endométriose ou le cancer du sein, et en développant une offre sportive spécifique et adaptée.

Parce que les changements doivent s'opérer à tout âge, la ville agit aussi bien chez les jeunes en promouvant une éducation au bien manger – qui rend acteurs aussi bien les garçons que les filles pour ne pas faire de la cuisine une prérogative féminine – que chez les plus âgés qui sont à la fois bénéficiaires et acteurs. Acteurs en témoignant que les carcans du passé sont dépassés à travers une parité parfaite lors de la relance du Conseil des sages et bénéficiaires en brisant les codes et tabous pour développer et promouvoir l'ouverture à tous d'activités avec la mise en place de « Miss et Mister Sénior » et l'élargissement du champ du Plan Séniors en Action qui profite à un public de 80 % de femmes.

Enfin, la ville a développé une politique ambitieuse de lutte contre les discriminations et de recul des stéréotypes, en accompagnant par exemple le mois de visibilité.

Le rapport présenté fait enfin état des actions entreprises par la ville en matière de politique de ressources humaines, en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, le recrutement, la formation, le temps de travail, la promotion professionnelle, les conditions de travail, la rémunération, l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle.

Au niveau des ressources humaines en 2022, l'effectif de la ville est représenté à hauteur de 49 % par des femmes. La situation n'a pas évolué depuis trois ans. Elles sont à 66 % au niveau de la filière administrative et 100 % au niveau de la filière médicosociale. 40 % des postes de direction sont occupés par des femmes.

La ville a également un plan d'action d'égalité homme-femme signé depuis le 1^{er} janvier 2021 pour trois ans. Dans le cadre de ce plan, des actions de sensibilisation ont été mises en place. Un dispositif de signalement et de traitement des situations de violence, de discrimination, de harcèlement d'agissements sexistes a été présenté au Comité technique. Cependant, la ville,

soucieuse des déséquilibres sociétaux, a été sensibilisée aux enjeux de l'égalité entre hommes et femmes, de l'égalité professionnelle également.

Les cinq axes à venir sont privilégiés dans les actions en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : le renforcement de la gouvernance des politiques d'égalité professionnelle avec l'obligation des employeurs de réaliser un plan d'action égalité professionnelle, la création des conditions d'un égal accès aux métiers et aux responsabilités professionnelles, l'évaluation, la prévention et, le cas échéant, le traitement des écarts de rémunération et le déroulement de carrière entre les femmes et les hommes, un meilleur accompagnement des situations de grossesse, de la parentalité et l'articulation des temps de la vie professionnelle et personnelle, la prévention et le traitement des discriminations, des actes de violence dont les violences sexuelles et sexistes, de harcèlement moral ou sexuel, ainsi que les agissements sexistes.

Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au 31 décembre 2022.

La maire souligne que les actions sont fortes et innovantes. Pour l'action « Fanm dobout », une expérimentation sur l'accompagnement de consultations en psychotrauma est conduite. La ville a financièrement accompagné sur ces consultations une quarantaine de femmes par un psychologue. Se reconstruire après ces expériences nécessite bien sûr un soutien associatif, familial, affectif, etc., mais aussi de professionnels. La Réunion manque clairement de professionnels. C'est une expérimentation innovante qu'il faudra continuer, mais cela ne dépend pas que de la ville. Ça dépend aussi de professionnels qui sont extrêmement sollicités. Ils en sont remerciés. Il manque également de lieux d'hébergement et cela a été indiqué au ministre. Les lieux d'hébergement qui existent ne sont pas tout à fait spécifiques pour les femmes victimes de violences, ce qui est un vrai sujet.

Dans le rapport, il est fait état de vingt-neuf agents ayant choisi de travailler à temps partiel, 93 % sont des femmes, 7 % des hommes. La représentation du temps partiel aujourd'hui est encore féminine, donc avec des conséquences sur la carrière des femmes. Les droits à la retraite, etc. sont diminués parce que la société ne reconnaît pas non plus le rôle qu'un père ou une mère de famille peut avoir et apporter à la société quand il ou elle consacre son temps, une année ou plusieurs années, à l'éducation et à la structuration de la famille. Cela donne matière à réfléchir dans une société où 93 % du temps partiel, voulu et non pas subi, est féminin et 7 % est masculin. Sur les 93 % des effectifs, il y a encore quelques inégalités qu'il faut corriger. L'idéal serait à minima de 50-50. La place du père et la carrière professionnelle des femmes, ça existe aussi.

Le Conseil municipal prend acte du rapport sur l'égalité homme-femme pour 2022.

RAPPORT N° 9

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2024

La maire introduit le rapport d'orientations budgétaires 2024.

2024, la ville va continuer de maîtriser ses grands équilibres en stabilisant ses taux d'endettement, d'épargne et son volume d'équipement par habitant. La stratégie est définie avec une gestion budgétaire, jusqu'à présent, sans faux pas. La ville capitale n'augmente pas les impôts des contribuables et, ce, depuis Monsieur ANNETTE, depuis 2017. C'est un fait majeur de traverser les crises sans augmenter le taux des impôts. À la dernière séance du Conseil municipal, ont été abordées l'ambition et de la résilience dont la ville fait preuve au quotidien et qui se reflètent à travers les projets. Cette ambition et cette résilience ont permis, depuis le début de cette mandature, d'établir un véritable équilibre entre une politique volontariste et une politique protectrice.

Saint-Denis, ville fraternelle, citoyenne, attractive, écologique et d'hyperproximité, continue sa transformation en faisant preuve d'innovation et d'agilité au regard des enjeux et des bouleversements climatiques, économiques et géopolitiques auxquels la collectivité fait face.

Ces orientations budgétaires pour 2024 s'inscrivent dans la continuité de cette logique vertueuse de développement et d'accompagnement qui constitue le socle de l'action municipale.

La collectivité intervient à chaque étape de la vie d'un Dionysien, d'une Dionysienne. De la naissance en passant par l'enfance, la jeunesse, l'émancipation par les études, l'insertion professionnelle, la vie active, l'entrée chez les séniors. C'est cette considération du parcours de vie de tout un chacun, rythmée par toutes, tant d'étapes et d'épreuves différentes qui amène la ville à développer des projets inclusifs et durables.

Un service d'hyperproximité au quotidien, renforcé par la présence et l'action de terrain des vingt élus de secteurs ; décentralisation des services d'état civil dans les quartiers, réhabilitation de Centres municipaux, Mairies annexes ; investissement continu pour offrir un service d'hyperproximité renforcé au cœur des quartiers.

Le nouveau Centre municipal de Moufia 2 a été inauguré il y a quelques semaines, un tout nouvel espace respectueux des normes d'accessibilité, avec une plus large offre de services publics. En 2024, ce seront les Mairies annexes de Moufia et de Domenjod qui feront l'objet de travaux pour un cout d'environ 1 million d'euros.

L'amélioration du cadre de vie passe également par une requalification des voiries. Cette année, plus de 5,5 millions d'euros sont investis pour rénover les chaussées existantes, embellir les trottoirs, créer des pistes et bandes cyclables ou encore améliorer l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. La rue Mazagran a été inaugurée il y a quelques semaines : un très bel ouvrage, très structurant, qui traverse de part en part la ville avec beaucoup de passages requalifiés, des voies vélos. Ça fait le bonheur des parents qui, le matin, emmènent leurs enfants à vélo, en toute sécurité. Il s'agit d'actions vraiment en transversalité pour que le bitumage ne soit plus abordé tout simplement en bitumant, mais transformer l'acte de bitumage en acte de cohésion sociale, en verdissement et en faisant des petits îlots de verdure. Cela a été fait sur Mazagran. C'est un modèle à décliner pour l'année 2024 puisque près de 6 millions d'euros seront consacrés aux voiries dans l'ensemble des quartiers de la ville pour cette année. La route des Ananas sur Bois-de-Nêfles est aussi un grand axe à sécuriser.

L'hyperproximité au cœur de l'action municipale passe également par l'embellissement des quartiers. À ce jour, cinq-mille, six-cents arbres sont plantés dans le cadre de « une naissance, un arbre ». Cela continue. La ville ne le fait pas seule, mais avec beaucoup de fierté, avec l'action des CAC et du tissu associatif. La ville compte cette année trente-cinq Comités d'Action citoyenne, deux-cent-cinquante membres. L'ensemble des élus de quartiers sont à remercier, mais pas qu'eux. Ils animent auprès des citoyens dans les quartiers, pour les accompagner, les soutenir, les encourager. C'est une belle action, deux-cent-cinquante membres et les engagements seront tenus. Il en reste neuf à exécuter en 2024. Ont été affectés 100 000 euros sur la mobilisation citoyenne. C'est un élan de participation qui améliore les quartiers avec l'engagement de tous et de chacun.

Ensuite, sur les écoles : 4 millions d'euros seront consacrés cette année à la rénovation des écoles, avec les travaux d'étanchéité, la réfection de sanitaires, des menuiseries. L'École du Bonheur porte aussi sur cela, pour les dix-sept-mille petits reçus. À Moufia, avec Fernande ANILHA, le recteur, l'École du Bonheur a été présentée. Il y a aussi le verdissement des écoles, en enlevant le maximum de bitume possible. Actuellement, 11 t de bitume sont enlevées dans les écoles pour verdier. Une prime de 500 euros sera versée pour récompenser les écoles volontaires qui ont envie de se lancer, pour acheter ce dont les enfants ont besoin pour faire peut-être des potagers. En partenariat avec l'AFD, cette année encore, il y aura dix écoles supplémentaires en débitumage.

Avec les JO 2024, l'année sera aussi rythmée par un agenda très sportif : la ville va prendre toute sa part. Le gymnase du Chaudron va être inauguré. Le stade de l'Est va enfin être réceptionné. Ça va être une grande fête. Réception également du plateau noir 2.0 de Joinville. Le parc sportif est rafraîchi pour 1,4 million de travaux sur la ville. Les JO entraînent près de trois-cents manifestations sportives sur la ville, en plus des deux-cents culturelles et celles des associations des quartiers. Donc la ville va encore être ultra mobilisée.

L'année 2024, c'est aussi une ville d'art et d'histoire, avec les études et travaux sur le Grand Marché à accueillir sur Léopold Rambaud. L'extérieur de l'Hôtel de Ville sera terminé et les travaux intérieurs vont être commencés. C'est de très beaux chantiers de ville d'art et d'histoire.

La jeunesse, c'est mille Bourses de Voyages, c'est le bus gratuit aux moins de 26 ans pour l'année 2024, l'engagement municipal est rempli à 100 %. Plus de vingt-mille jeunes prennent le bus gratuit, c'est la ville qui paye et c'est normal puisque la vision du déplacement est complètement changée.

Les enjeux du logement pour 2024, on en a beaucoup parlé. Un travail est mené avec Érick FONTAINE à la CINOR, avec l'ensemble des élus de quartiers pour avoir une signature architecturale. Est lancé avec l'AGORAH un travail pour ne plus construire comme avant et pour mobiliser les entreprises pour les près de six-mille logements en réhabilitation sur la ville de Saint-Denis. Déconstruction des immeubles de Vauban pour l'année 2024. Les études pour l'école Bouvet sont lancées et sur les grands chantiers à venir.

La faisabilité d'un grand projet sur le parking de la Caisse générale de Sécurité sociale sera en étude pour l'année prochaine, puisque le marché forain devrait repartir à Camélias. Cela concerne les 17 000 m² pour une Cité des Sciences et de la Musique. Le Conseil sera consulté, en groupes de travail, pour vérifier si tout cela est faisable.

Les primo-accédants, c'est la prime de 8 000 euros entre la CINOR et la ville pour accompagner l'accession à la propriété et la vente des LES pour 2024. Cela va booster les ventes pour tenir un rythme suffisamment élevé, le taux de propriétaires à Saint-Denis étant de 30 % et à la Réunion, de 50 % ; au niveau national, c'est 60 %. Bien sûr, ce n'est pas le même profil, tout le monde n'aspire pas à être propriétaire d'un appartement dans un immeuble. Cela est compliqué et ce n'est pas forcément une bonne démarche parce qu'il y a beaucoup de charges. Les gens, après, sont étranglés et au lieu d'être heureux, n'arrivent pas à s'en sortir. Par contre, pour les personnes qui ont vécu quarante ou quarante-cinq ans dans les LES, devenir propriétaire et léguer ce bien tout de suite à leurs enfants, c'est une belle reconnaissance d'un parcours souvent de travailleur, récompensé par cela. Cette année, tout cela peut être réactivé.

C'est un aperçu des OB, la feuille de route pour 2024. Elle est aussi dense que celle de 2021, 2022, 2023. Ce mandat va être une réussite et les engagements pris auprès des Dionysiennes et des Dionysiens seront remplis. Mais, pour ce faire, il y a besoin d'un cadrage budgétaire.

Gérard FRANÇOISE présente le rapport d'orientations budgétaires et précise qu'il ne s'agit pas d'un catalogue où l'on va choisir ce que l'on va faire. Il s'agit de tout faire, tout simplement.

Force est de constater que les travaux de préparation du BP 2024 s'inscrivent toujours dans un contexte d'incertitude dont une des conséquences est la tension sur les différents marchés, d'où le niveau d'inflation générale sur les prix. Cela oblige plus que jamais à aller vers plus de protection du pouvoir d'achat des Dionysiens et vers le développement pour plus d'attractivité du territoire du chef-lieu. Le cap doit être gardé via une stratégie adoptée depuis le début de ce mandat pour créer les conditions de réussite du projet politique pour les Dionysiennes et les Dionysiens. Stratégie basée sur la maîtrise des dépenses publiques, en optimisant chaque ligne budgétaire et en maintenant une politique ambitieuse d'investissement pour construire et pour consolider le patrimoine commun du territoire.

En situation d'incertitude, il est du devoir des collectivités publiques de répondre aux attentes de leurs concitoyens via une offre de services solidaire, ambitieuse et fraternelle. Aussi, les

actions seront développées pour diminuer les facteurs de vulnérabilité des concitoyens ; la fraternité et la solidarité continueront à prendre forme dans un ensemble de mesures qui doivent conduire au maintien du lien avec plus de cohésion sociale qui constitue un véritable rempart contre l'exclusion et l'isolement.

Pour illustrer cet axe fraternel, le développement des restaurants solidaires en faveur des plus démunis se poursuivra, notamment en diminuant le gaspillage alimentaire, car une partie des repas produits n'est pas utilisée et peut servir aux personnes dans le besoin. « Ne pas jeter, c'est partager », on voit passer du slogan à la réalité.

La fraternité, c'est aussi favoriser l'accès au droit du plus grand nombre en facilitant l'accès au numérique dans une société où l'illettrisme et l'illectronisme sont des obstacles majeurs aux démarches pour de nombreux concitoyens, jeunes et moins jeunes. Lutter contre l'isolement, c'est la poursuite de projets au plus proche de chacun. Cette hyperproximité a pour objectif de renforcer en adaptant les services proposés aux résidents des vingt territoires via ce réseau de Mairies annexes et de Centres municipaux, qui sont les principaux points de contact pour les concitoyens, en se dotant des moyens techniques et humains. Pour répondre à leurs besoins du quotidien, comme le nettoyage avec des opérations d'envergure comme le nettoyage de notre ville, certes, mais aussi en intensifiant les opérations au quotidien pour maintenir les espaces publics propres.

Dans l'objectif d'apporter une amélioration significative à la qualité, au confort et à la sécurité des infrastructures routières, la ville continue son programme pluriannuel d'amélioration des voiries. L'axe « ville citoyenne », c'est agir pour et avec les citoyens au travers de la mise en place des Comités d'Action citoyenne sur les quarante-quatre groupes scolaires de Saint-Denis, cela, afin de développer la capacité d'agir des Dionysiennes et des Dionysiens dans leur environnement immédiat. C'est aussi favoriser les initiatives locales en soutenant le tissu associatif qui irrigue les vingt territoires, avec pas moins de cinq-cents associations soutenues par la ville.

La ville ambitieuse, c'est de mettre en place les conditions afin de permettre le développement d'une nouvelle génération capable de briser le déterminisme social et territorial pour s'épanouir et se projeter dans l'avenir, l'idée étant d'inscrire le jeune enfant dans un parcours allant de l'accueil et de la socialisation vers un Plan Ambition Jeunesse en passant par l'École du Bonheur.

Saint-Denis, ville bâtitrice, mais tenant compte du tournant écologique, indispensable pour un meilleur cadre de vie soucieux de l'environnement et favorable à la santé. La ville s'inscrit dans une logique d'alléger les espaces minéralisés pour améliorer le confort thermique. En programmant de nouveaux modes de construction et de rénovation des quartiers, la ville prend en compte des mesures significatives pour faire face à l'urgence. Il s'agit donc de concevoir la ville de demain et de l'imaginer de manière soutenable et résiliente.

En résumé, le projet pour un Saint-Denis moderne continue à se développer dans un contexte d'hyperproximité. L'ambition du territoire est résolument tournée vers l'humain. Ainsi, l'objectif vertueux de développement durable et respectueux d'un humanisme écologique est en passe d'être réalisé.

Ces politiques publiques énoncées, avec quelques exemples d'actions à mettre en œuvre, vont s'inscrire dans un budget présenté lors du prochain Conseil municipal. Le contexte dans lequel il va s'inscrire, c'est une croissance de 1,40 %, soit un rythme proche de la tendance structurelle de l'économie française, avec un taux d'inflation en diminution de l'ordre de 2,60 % au lieu des 4 % aujourd'hui. Les hypothèses de construction du BP reposent sur une hausse des recettes fiscales de 3 % sans l'utilisation du levier des taux d'imposition. En effet, ces derniers n'ont pas augmenté depuis 2017.

Il est rappelé que la ville de Saint-Denis a le deuxième taux le plus bas des taxes foncières sur les propriétés bâties des villes de plus de cent-cinquante-mille habitants.

Le second levier, sans doute aussi important que la fiscalité est l'épargne nette, maintenue à un niveau supérieur à 15 millions d'euros. C'est le meilleur allié pour atteindre la soixantaine de millions d'investissements. Ce niveau, rarement atteint dans les collectivités dans un contexte de crise, est apprécié à sa juste valeur. Elle découle d'une détermination sans faille et d'un effort collectivement mené par l'équipe. Cette dernière donnée renforce la crédibilité à la signature financière permettant d'accéder à des conditions de crédits les plus favorables.

En parlant de crédits, il faut souligner l'excellent ratio de désendettement qui reste inférieur à sept ans, alors que la zone dite de turbulences est au-delà des douze ans. Le niveau d'équipement, qui avoisine les 350 euros par habitant, est à souligner, alors que la moyenne nationale n'est que de 235 euros par habitant. Sans augmentation du taux d'imposition depuis plus de six ans, atteindre un tel score d'équipement relève d'une stratégie maîtrisée dans la durée. La maîtrise des dépenses de fonctionnement n'obère pas l'offre de services aux familles dionysiennes, avec notamment la gratuité de certains services publics. Au premier rang d'entre eux, pour les vingt-deux-mille jeunes bénéficiant du bus gratuit et 82 % des familles bénéficiant de la gratuité de la cantine scolaire.

Toutes ces bonnes nouvelles vont se concrétiser dans les prochains budgets qui seront donc soumis à l'approbation du Conseil en décembre 2023. Chacun pourra voir comment est géré l'argent public, en bon père de famille, en bonne mère de famille, pour que le patrimoine commun qu'est la commune soit une réalité.

David BELDA fait remarquer qu'à travers les OB, il est important aussi de rappeler cette considération et cet aspect fraternel des choses. C'est un objectif majeur donc de favoriser encore plus l'accès aux droits et à l'information afin de sortir les administrés de la précarité. Souligner que la Réunion est actuellement la troisième région la plus pauvre de France, que cela nécessite des mesures décisives pour améliorer la qualité de vie des habitants.

À travers le prêt social et solidaire, cet effort continue. La promotion de ces actions innovantes se fait dans chaque Mairie annexe, dans chaque Centre municipal, en faisant en ce moment le tour de l'ensemble des territoires de Saint-Denis. Le prêt social et solidaire va être continué en 2024 et grâce aux OB présentées, faire en sorte qu'on puisse porter un projet individuel, autoentrepreneur pour sortir de cette précarité sociale et obtenir un prêt à 0 % de 2 500 euros qu'on commence à payer peut-être un an après, cette souplesse va permettre aussi d'avancer.

À la dernière séance du Conseil municipal, avec la direction Jeunesse, le permis citoyen et solidaire est mis en œuvre, avec Jean-Max BOYER. C'est un programme qui va faire participer les jeunes citoyens, justement de pouvoir avoir accès à ce permis de conduire, important parfois pour décrocher un emploi, mais aussi pour se déplacer en plus de ce qu'on peut proposer en termes de mobilité et en même temps, de rendre à la société en s'engageant de manière citoyenne dans une association. C'est aussi une contrepartie ; se faire offrir et payer un permis, et en même temps, apporter quelque chose à la société.

Les jeudis de l'accès aux droits vont être installés. L'accès aux droits est important. Le CCAS s'est doté d'un bus qui s'appelle « Droit au bus » et avec des partenaires institutionnels et associatifs. La CAF, la CGSS, le Conseil départemental, en tout cas, la collectivité sont à pied d'œuvre pour faire en sorte d'apporter cet accès aux droits pour l'ensemble des Dionysiennes et des Dionysiens. Cette séquence pour Saint-Denis avec ses partenaires, ce sera les jeudis de l'accès aux droits.

C'est plus qu'un combat. Sur l'ASPA, pour cet accès aux droits des familles, encore trop de familles ont travaillé, pas ou peu ou qui sont peut-être bénéficiaires demain de l'ASPA.

Le minimum vieillesse, il est important de le dire dans cette assemblée. Toucher entre 150 et 200 euros, travailler une partie de sa vie ou pas, ou peu, c'est de l'ASPA ou de l'ASASP. Une personne seule peut avoir jusqu'à 944 euros et un couple jusqu'à 1 400 euros. Et personne ne le sait. Le vendredi matin, en commission permanente au CCAS, des gens demandent des aides en mobiliers, des aides pour payer des factures alors qu'ils ont un reste à vivre de

27 euros, alors qu'ils n'ont pas un studio ou un appartement qui dépasserait 150 000 euros de valeur foncière ou en tout cas, pouvoir le faire valoir. Et ces personnes ne demandent pas parce qu'il y a une mauvaise information. Il faut se battre contre ça et expliquer aux enfants. Avec Gilbert ANNETTE et le pôle Senior, grâce aux quarante Services civiques et douze adultes relais, qui vont dans tous les clubs de troisième âge pour porter la voix du CCAS à ces personnes pour qu'elles puissent y avoir accès.

Se battre aussi au niveau du CCAS pour pouvoir avoir accès à un guichet unique social. Il a été demandé au président du département de mener cette mission, avec sa binôme Brigitte ADAME, cela sera mené en territoire pilote sur Saint-Denis. Un interrupteur, plusieurs lumières derrière. Le handicap, le logement, l'insertion, la précarité, qu'elle soit sociale, alimentaire ou de santé, on en parlera ensemble. Le CCAS de Saint-Denis a quatre travailleurs sociaux, avec les moyens à sa disposition. Il faut rééquilibrer avec les quarante-deux travailleurs sociaux sur le département et faire en sorte de mutualiser. C'est quelque chose d'innovant. Les actions de Gérard FRANÇOISE, à travers ce groupe majoritaire, sont à saluer, de contribuer à mettre en place une épicerie sociale, solidaire et mobile qui va répondre à une question qui touche les citoyens.

À travers les ABS [analyses des besoins sociaux], il a été constaté un taux très élevé à la Réunion de familles monoparentales, de ces femmes le plus souvent, quelques hommes un peu, qui élèvent leurs enfants seuls. Donc changer un joint, un robinet qui fuit, on n'a pas le temps ou même pas la compétence. Un « solidaribus » - qui pourrait être ainsi intitulé – va être développé au CCAS en 2024, qui va venir faire de petits travaux. Cela ne se porte pas sur de la réhabilitation de l'habitat ni sur des champs de gros travaux, mais d'aider ces familles isolées, précaires, monoparentales, jeunes et personnes âgées pour pouvoir le faire. Il est important de continuer à être au plus proche des gens à travers de ce plan. Un diagnostic précis avec des ABS, analyses des besoins sociaux, sur l'ensemble du territoire de la Réunion et pour chaque ville.

Le souhait du CCAS, avec la maire comme présidente et Monsieur BELDA, vice-président délégué, est d'aller dans chaque territoire et d'avoir un diagnostic précis de la situation parce que seule, la ville de Saint-Denis et le CCAS ne peuvent rien faire. L'État, les institutions, mais aussi le maillage associatif doivent y réfléchir et porter les politiques sociales de demain.

Les moyens à travers ces OB porteront ces politiques sociales de demain. Il faut le porter avec conviction, avec cœur, avec passion parce que quand on traite de l'humain, ce sont des chiffres, ce sont des coûts. L'ensemble des élus et des équipes du CCAS, le DGS, sont à remercier parce que l'action sociale, ce n'est pas le CCAS, ce sont les territoires, les différents quartiers de Saint-Denis qui le portent.

Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY relève qu'elles sont trois femmes aujourd'hui à siéger au sein de l'opposition, et profite de l'occasion pour féliciter Madame BELIM pour sa victoire. Peu importe l'idéologie ou la couleur politique, il est toujours heureux de voir qu'une femme se donne des objectifs et arrive à les atteindre dans ce milieu de pouvoir d'hommes où les femmes doivent nager et arriver à sortir la tête de l'eau.

Les orientations budgétaires n'engagent que la majorité territoriale qui les porte parce que, in fine, c'est sa feuille de route. En même temps, il faut avoir du débat par rapport au budget, en vue du tableau pour le BP présenté en décembre. Depuis deux ans, la majorité affirme être vigilante par rapport au contexte économique, donc ne pas faire ceci ou faire cela ou baisser les impôts, etc. Or, cette année, quelque part, les vannes semblent être un peu ouvertes. Depuis trois ans, il est martelé que la gestion est bonne et que la commune se porte bien financièrement. Il est vrai que la commune se porte bien financièrement parce qu'elle a les moyens. Saint-Denis fait partie des communes qui sont bien dotées financièrement.

Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY souhaite demander à son collègue de s'abstenir de lui donner un cours de finances publiques, de gestion des finances des collectivités, car au moment où on en parle, les collectivités savent plus ou moins les grandes lignes de la loi des finances, savent à peu près ce que ça va être. À cette date, il y a logiquement quelques informations

disponibles, en tout cas pour certaines collectivités. Une réalité aussi : c'est que la revalorisation de la base va faire que les impôts locaux augmenteront forcément. C'est un fait. À partir de là, on peut dire lorsqu'on est une commune riche que c'est la joie et qu'on se porte bien financièrement. On a une commune qui a des moyens, une recette qui va augmenter, les impôts vont augmenter et même si la commune est restée à recette constante pour l'année n par rapport à l'année n-1, elle pourrait s'en sortir. À côté de ça, les Dionysiens avec un pouvoir d'achat dans les temps qu'on connaît, parce qu'il fut un temps où la situation était différente, ils ont pu acheter le bien dans lequel ils vivent, avec le rêve de le léguer à leurs enfants. Aujourd'hui, ils sont obligés de vendre. Ces familles n'arrivent pas à assumer les mensualités, les impôts locaux, les études pour les enfants et in fine, ils sont obligés de vendre et d'aller en location. Ça devient plus intéressant que de garder leur maison. Quand on a cette situation-là, il faut se dire qu'à un moment donné, il faut oser et bouger les lignes, pousser cette générosité, cette solidarité au plus loin parce qu'une catégorie de Dionysiens n'en peut plus. Il faut réfléchir avant de dresser ces tableaux pour le BP à voter. Il ne s'agit pas d'une attaque. Financièrement, un geste peut être fait, on peut baisser un peu les impôts une année, pour donner une bouffée d'air frais, un peu de positivité aux familles. Budgétairement, cela peut se faire. Humainement, il faut aller un peu plus loin dans cette solidarité.

Gilbert ANNETTE considère sérieusement que la proposition de Madame VITRY est une stupidité. En consultant les nouvelles des autres collectivités nationales, partout, la taxe foncière augmente dans de très grandes proportions. La mairie de Saint-Denis n'est pas riche. Les dotations sont les mêmes dans toutes les villes en France. Il y a des taux par rapport au nombre d'habitants. Il faut arrêter de dire des choses qui peuvent induire les gens en erreur. Ce n'est pas une question de richesse. Il y a des défis importants, il y a une gestion sérieuse depuis des années, perpétuée avec des sacrifices.

Gilbert ANNETTE informe être revenu d'un congrès en Guadeloupe où des collectivités sont à la dérive parce que mal gérées. Elles ont les mêmes dotations. Il n'y a pas de leçon à donner, il s'agit d'une réflexion personnelle, ce n'est pas une affaire de connaître la théorie financière, c'est le courage, le courage d'appliquer, le courage de maintenir. Compte tenu de l'inflation mondiale, il faut être prudent sur le signe à envoyer aux contribuables. En baissant les impôts, ce serait un coup d'épée dans l'eau parce qu'il faudrait les remonter après. Il y aurait un petit côté démagogique, inutile et condamnable, alors que précisément, il faut se préserver de ce qui peut arriver parce que les jours à venir sont annoncés comme difficiles. Sans vouloir être annonceur des mauvaises nouvelles, le monde va mal quand on regarde les nouvelles. Ça fait longtemps qu'il n'a pas été aussi mal. Il y a de gros nuages autour de la France, de la Réunion et de Saint-Denis. Il faut écouter sa conscience, sa responsabilité, être prudent, ne pas faire de coupes à une baisse. Déjà le fait de maintenir, c'est une bonne nouvelle. L'opposition joue son rôle. Il n'y a pas à polémiquer, mais il faut tenir et continuer à tenir.

Les orientations font quatre-vingt-seize pages. Certains élus n'ont peut-être pas lu cela en entier. Sur les rapports des SPL, on voit vraiment que la ville de Saint-Denis fait énormément de choses. Le vrai problème, c'est que les concitoyens ne le savent pas dans le détail et ne savent pas tout placer. Toutes ces actions sont reliées dans une vision et une politique. C'est ça qui est différent. Entre deux politiques différentes, l'élus averti voit par exemple une commune voisine qui appliquait une politique libérale pendant des années, dont aujourd'hui, les services publics, les écoles sont à la traîne et les gens veulent fuir. Saint-Denis a appliqué depuis des décennies une politique sérieuse à l'intérieur des écoles, les conditions de vie sont quand même meilleures et les habitants s'en sortent mieux grâce à ces projets.

Gilbert ANNETTE indique qu'en lisant ces quatre-vingt-seize pages sur les orientations, beaucoup de choses avaient été commencées lors de sa mandature, mais honnêtement, en additionnant, il se demande comment les services arrivent à mettre tout cela en œuvre. C'est une masse énorme. Il faut maintenant réfléchir sur les moyens de communiquer chaque opération et de se comparer aux autres. Les chiffres, par exemple, de la délinquance, une baisse de 30 %, c'est phénoménal : il s'agit des meilleurs chiffres de France. Deux fois plus de chômage qu'à Dijon et deux fois moins de délinquants. Le maire de Dijon s'en étonne. Donc, c'est un mauvais conseil de baisser les impôts parce que ça amènerait des difficultés futures.

Ibrahim LOKHAT indique que l'actuel projet de loi de finances vient préciser un certain nombre d'indexations sur l'inflation, PIB, croissance, etc. Donc, on ne peut pas dire qu'on ne sait pas où on va. Il y a quelques indications permettant d'établir les prévisions. Par contre, on est dans une économie de marché où l'État ne peut pas tout réguler, où les marchés financiers, les frais financiers, les banquiers peuvent à tout moment relever les taux. Le directeur de la Commande publique également ne cesse pas de dire qu'il y a beaucoup d'incertitudes sur les denrées alimentaires, sur l'énergie, sur les carburants, sur un grand nombre de postes, plus les tensions géopolitiques qui, en ce moment, prennent des proportions imprévisibles.

Voter un budget en décembre fait qu'il n'y a pas suffisamment d'éléments pour avoir une lisibilité totale. Par contre, l'avantage de le voter en décembre fait que très vite, les projets vont être lancés et réalisés, comme il y a une soixantaine de millions d'euros d'investissements à réaliser. Les collectivités qui vont voter leur budget en avril auront une clarté et une précision à la fois sur les dotations, sur la fiscalité et sur un certain nombre de sujets, notamment que la masse salariale pour une ville comme Saint-Denis, c'est 115 millions d'euros. L'État peut à tout moment prendre des mesures pour relever ou pour ajuster le pouvoir d'achat, ce qui rend forcément exposées et dépendantes les communes, mais heureusement aussi, cela permet quelquefois de revaloriser les salaires, ce qui n'est pas non plus une affaire simple. Voilà un peu le contexte.

La maire affirme ne pas avoir l'intention de suivre le précédent conseil, comme d'ailleurs personne autour de la table raisonnablement ne peut le faire. Pour toutes les raisons déjà évoquées, en lisant la presse et les actualités, on sait dans quel monde on vit. L'État a annoncé des économies pour 15 milliards ; on va le sentir passer, par exemple, pour les chantiers d'insertion. On le sent passer pour l'accompagnement. Ce sont des petites choses peut-être ; mais pour les gens, c'est énorme. Ne pas avoir la possibilité de faire des chantiers d'insertion, c'est vraiment horrible. Saint-Denis a maintenu le chantier d'insertion. Il ne faut pas l'appeler un chantier d'insertion pour le coup, parce que l'État ne va pas aider. La ville va prendre tout plein pot parce qu'elle ne va pas arrêter tout de même l'insertion ayant la capacité financière de le faire. Cela veut dire protéger les gens, faire face quand il y a la tempête. On sort l'enveloppe et on dit qu'on fait quand même. Un autre exemple, c'est la suppression des 250 000 euros pour accompagner les alternants. Terminé. Or, cela marche super bien, donc il faut faire, la ville va prendre la charge car elle en a la capacité financière et la stratégie.

À l'instar de la cigale et la fourmi, on fait la fourmi. Garder ce qu'il faut garder parce que dans les temps difficiles, il faut savoir protéger. En même temps, ne pas permettre de serrer la ceinture à tout le monde, qu'il n'y ait pas d'animation ou de culture. Des livres sont encore achetés pour les gens ; sont encore réalisés des animations dans les quartiers, les « Dimanches ô Barachois », les « Kar a vane la kour », les deux-cents animations culturelles, les trois-cents animations... La gestion permet de faire face à l'inflation et à l'augmentation de 20-30 % des prix des matériaux. Quand on le dit pour les entreprises, c'est vrai pour la collectivité aussi. Ce n'est pas parce que c'est un marché de la ville de Saint-Denis que tout d'un coup, on va mettre moins 30 %, au contraire, on met plus 50 % d'augmentation. Aujourd'hui, les prix augmentent, ils augmentent pour les familles, ils augmentent aussi pour la ville. Cela génère beaucoup de dépenses. Malgré ça, la cantine reste gratuite pour plus de 80 % des familles. C'est cher d'acheter du riz, de l'huile et tout, mais si c'est cher pour la collectivité, c'est cher pour les familles. Donc, il faut garder cette nourriture gratuite pour les enfants qui n'ont peut-être pas le moyen d'avoir des repas équilibrés chez eux (entrée, plat et dessert gratuits). Bus gratuits, animations dans les écoles gratuites, animations gratuites, Bourses de Voyages. Tout cela constitue un effort financier considérable pour une commune.

Il faut être responsable. Il est inutile, voire dangereux d'être dans la démagogie, comme le suggérait Madame VITRY. Personne ne sait de quoi demain sera fait. La majorité préfère protéger et en même temps investir. Les ratios d'investissement sont quand même exceptionnels. C'est un investissement par habitant plus que la moyenne nationale, ce qui est incroyable pour un territoire pauvre. Saint-Denis fait partie des territoires les plus pauvres de France : 50 % des jeunes au chômage ; plus de 40 % des enfants en très grande difficulté ; des gens ne mangent pas tous les jours. Dire qu'on est riche, c'est ne pas connaître la réalité des

familles. Si quelqu'un du national entend cela, c'est de l'argent en moins pour la ville et jouer contre son camp.

L'INSEE a dit que toutes les interco de la Réunion faisaient partie des 10 % des interco les plus pauvres de France. Saint-Denis fait partie de la CINOR et des 10 % des interco les plus pauvres de France. Ce n'est pas une fatalité. C'est pour cela que des politiques publiques sont mises en place, pour se défaire de la fatalité de l'échec et de la pauvreté. La consignation à résidence pour des enfants nés pauvres n'existe pas à Saint-Denis. Seulement, ça a un coût. Ces politiques publiques ont un coût. Elles sont conduites et ne consistent pas en la distribution de 100 euros, 200 euros. La ville n'est pas un guichet ou une banque. Il s'agit de politiques qui transforment la société.

Il y a déjà eu l'augmentation des points cette année pour les salariés de la ville. Pour l'année prochaine, il faut mettre des millions tout de suite sur la table. Le gouvernement demande s'il y a possibilité de payer. C'est décidé. Tant mieux pour les salariés, mais ça coûte 3 millions à la ville tout de suite. Ce n'est pas prévu, ça tombe et c'est la moitié de l'année. Sont faites cinquante-mille aides au CCAS et l'accès aux droits, c'est autant de gens accompagnés, en mettant des Services civiques, en mettant des adultes relais, embauchés pour pouvoir faire ces dossiers d'accès aux droits, pour que les gens sortent des 400 euros, des 200 euros pour passer à 980 euros ou autre aide sociale. C'est la lutte contre la consignation à résidence. En une année, cinq-cents personnes touchées, ce n'est pas rien. La montagne est énorme.

Aucun mauvais conseil n'est à suivre. Pour travailler en responsabilité, il ne faut plus dire que la commune est riche, que les Dionysiens sont riches. Certains le sont, mais beaucoup restent très pauvres et ont besoin d'aide, des politiques publiques. La municipalité est déterminée à le faire.

Le débat est clôturé et **la maire** demande au Conseil municipal de voter pour prendre acte de ce rapport d'orientations budgétaires pour 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, prend acte du débat portant sur le rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2024.

NB ABOUBACAR BEN VITRY Faouzia, BABET Henriette et MÉDÉA MADEN Noela n'ont pas pris part au vote.

RAPPORT N° 10

CANDIDATURE DE LA COMMUNE DE SAINT-DENIS EN TANT QUE « VILLE-ÉTAPE » POUR LE RELAIS DE LA FLAMME OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LE COJO ET LA VILLE DE SAINT-DENIS

Stéphane PERSÉE présente ce rapport qui a pour objet la candidature de la commune de Saint-Denis en tant que ville-étape pour le relais de la flamme olympique et paralympique et la signature d'une convention entre le COJO et la ville de Saint-Denis.

En 2017, le Comité international Olympique, communément appelé CIO, a confié l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 à la ville de Paris. La ville de Paris et le Comité national olympique et sportif français ont constitué le COJO, le Comité d'Organisation des Jeux olympiques et paralympiques sous la forme d'une association Paris 2024. Cette association organise ainsi le relais de la flamme en parcourant les territoires français afin de permettre l'engagement du public et de perpétuer la tradition olympique, la flamme olympique représentant le symbole de la paix et de l'unité entre les peuples. La ville de Saint-Denis a été désignée par le COJO pour être l'unique ville-étape de la Réunion pour le relais de la flamme, en présence du département.

Cet évènement aura lieu, si validation, à Saint-Denis le mercredi 12 juin 2024 de 16 à 18 h, avec des festivités alliant culture, jeunesse et sport tout au long de cette journée. Quatre relayeurs ayant marqué le monde sportif seront choisis par la commune.

Après avoir obtenu les trois lauriers au label « Ville active et sportive », d'avoir été labellisé « Terre de Jeux », d'accueillir une dizaine d'établissements scolaires labellisés « Génération 2024 », mais aussi dès 2020 à l'arrivée de l'équipe actuelle, Saint-Denis a été la première ville de France à accueillir l'expo Sport, Histoire et Citoyenneté à Champ-Fleuri que d'ailleurs, les milliers de jeunes de la SPL OPÉ des centres aérés ont pu découvrir. Cette action s'inscrit effectivement dans un plan qui partage les valeurs de l'olympisme au-delà des simples sportifs et qui va aussi aller chercher le grand public.

C'est pour ça que cette désignation de ville-étape permettra de continuer à mettre en avant l'attractivité du territoire, de valoriser le milieu associatif et d'offrir et de partager ce relais de la flamme des Jeux olympiques et paralympiques avec les Dionysiens et plus largement les Réunionnais.

À ce titre, une convention doit être établie entre le COJO via l'association Paris 2024 et la commune de Saint-Denis, convention appelée à être signée en présence du département.

En conséquence, il est demandé au Conseil municipal de valider la candidature de la ville en tant que ville-étape du parcours de la flamme, de valider le projet de convention afférente et d'autoriser la maire ou son représentant à signer ladite convention et tout acte lié à cette affaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- *d'approuver la candidature de la ville de Saint-Denis en qualité de ville-étape du parcours de la flamme olympique et paralympique ;*
- *de valider le projet de convention afférente avec le COJO via l'association Paris 2024, en présence du département de la Réunion ;*
- *d'autoriser la maire ou son (sa) représentant(e) à signer ladite convention et tout acte lié à cette affaire.*

Avant l'examen du rapport suivant, les élus intéressés : MÉDÉA Aurélie (au titre de l'ARCV) et HUGUET Arnaud (au titre de l'OMS) sont appelés à ne pas y prendre part et à se retirer momentanément.

La maire cède la présidence à Jean-François HOAREAU.

RAPPORT N° 11

SOUTIEN AUX INITIATIVES LOCALES 2023

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ET CONVENTIONNEMENT AVEC LES ORGANISMES PERCEVANT PLUS DE 23 000 EUROS

Brigitte ADAME expose que l'engagement citoyen est un axe majeur de transformation de la ville de Saint-Denis. Sont valorisés les bénévoles et les actions portées par les associations dionysiennes. La cohésion sociale, la solidarité entre les territoires et les générations, est renforcée. Le développement et l'épanouissement des citoyens et citoyennes à travers près de mille projets portés par cinq-cents associations sont permis. Il ne s'agit pas de faire le catalogue des actions, mais bien de prendre en compte les besoins et de porter un projet émancipateur qui soit global.

Les 16-17 juin et le 30 septembre 2023, un séminaire sur l'éducation populaire a été organisé avec près de quinze associations, les têtes de réseaux et de partenaires. Cela a permis de

définir une feuille de route commune, de partager et décliner des actions expérimentales, comme la formation des associations à l'animation et débats avec les enfants, à faire de la formation des bénévoles de quartier sur l'éducation populaire. Tout cela va être développé également parce que pour 2024, le souhait est de créer la Maison des Associations et de la Citoyenneté, permettant les rencontres entre les associations, les rencontres entre les associations et les citoyens, notamment avec les CAC, les seniors, les enfants, créer des débats et ateliers et permettre à tout un chacun de porter des idées, des propositions et augmenter leur pouvoir d'agir sur l'ensemble des territoires. Il s'agit donc de permettre aux associations d'avoir leur ancrage dans chacun des territoires et que ces associations définissent leur champ d'action à travers l'ensemble des thématiques suivantes : la culture, l'éducation populaire, l'insertion, la Politique de la Ville, la prévention, la sécurité, la santé et le sport.

Il est proposé au Conseil d'autoriser le versement d'un montant total de 148 551 euros au titre de l'attribution de subventions (l'attribution de subventions aux organismes est répertoriée dans les tableaux en annexe 1), d'approuver l'avenant-type et la convention-type à passer avec les organismes répertoriés dans les tableaux en annexes 2 et 3 et d'autoriser la maire ou son représentant à signer les actes à intervenir, à verser les subventions conformément au tableau en annexes 1, 2 et 3 et d'autoriser les inscriptions des dépenses correspondantes imputées au budget principal sous le chapitre 65 et l'article 74.

Jean-François HOAREAU précise que le vote va se faire en deux temps :

- les lignes de subventions « Association réunionnaise des Centres de Vacances » et « Office municipal des Sports »,
- l'ensemble des autres lignes des subventions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (6 abstentions : ABOUBACAR BEN VITRY Faouzia, BÈGUE Vincent par procuration, YENG-SENG BROSSARD Wanda par procuration, BABET Henriette, MÉDÉA MADEN Noela, HAGGAI Jean-Pierre par procuration), **décide** :

1°

- *d'approuver l'attribution de subventions à l'ARCV et à l'OMS de Saint-Denis ;*

2°

- *d'approuver l'attribution de subventions aux autres organismes répertoriés dans les tableaux en annexe 1 ;*

- *d'approuver l'avenant-type à passer avec :*

- *ADSC (ASSOCIATION DECOUVERTE SPORTIVE ET CULTURELLE) (association loi 1901),*
- *ASSOCIATION CULTURELLE ET SPORTIVE PELOTARI CLUB CHAUDRON LABELLISEE "POLE FRANCE ET ESPOIR" (association loi 1901),*
- *ASSOCIATION JEUNESSE TERRITOIRE REUNION (association loi 1901),*
- *ASSOCIATION REUNIONNAISE DES CENTRES DE VACANCES (ARCV) (association loi 1901),*

- *FEDERATION DIONYSIENNE D'EDUCATION POPULAIRE (FEDEP) (association loi 1901),*
- *JB4 (EX JUNIOR BUSINESS) (association loi 1901),*
- *OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS (OMS) (association loi 1901),*

- UNIR OCEAN INDIEN (EX AIDES DEFIS EDUCATION SOLIDARITE ET INSERTION REUNIONNAISE ADESIR) (association loi 1901)

et la convention-type à passer avec :

- CONSTELLATION (association loi 1901) ;
- d'autoriser la maire ou son (sa) représentant(e) à signer les actes à intervenir ;
- d'autoriser la maire ou son (sa) représentante à verser les subventions, conformément aux tableaux en annexes 1, 2 et 3 ;
- que les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal sous le chapitre 65 et l'article 6574.

HUGUET Arnaud regagne sa place.

RAPPORT N° 12

SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE « OSER POUR L'ÉDUCATION » (SPL OPÉ) RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE POUR 2022

Christelle HASSEN présente le rapport de la Société Publique Locale « Oser pour l'éducation » pour l'exercice 2022.

La ville de Saint-Denis est actionnaire majoritaire de la SPL OPÉ, avec une contribution financière constante dans le cadre de la mission de délégation du service public à hauteur de 2 500 000 euros. La nouvelle équipe a su réaliser en 2022 une année financière positive avec un produit d'exploitation excédentaire de 137 000 euros. Les activités attendues, à savoir l'accueil périscolaire du matin et du soir, les mercredis jeunesse et l'accueil extrascolaire pendant les vacances, ont bien été réalisées.

Malgré une baisse enregistrée sur les effectifs moyens annuels, notamment en accueil périscolaire et en accueil sans hébergement, une constance de progression est notée pour les Mercredis Jeunesse en 2022. Ce fut une année avec des actions éducatives de qualité sous l'égide de la nouvelle équipe dirigeante, en lien avec le projet éducatif de la ville, l'École du Bonheur. Ces actions ont permis à la SPL OPÉ de mettre en avant une vingtaine d'enfants au centre-ville, âgés de 7 à 10 ans, qui ont été les heureux lauréats du grand projet citoyen Diony Parks, projet présenté dans le premier rapport à cette séance du Conseil municipal. Pour rappel, cette action correspond à l'axe n° 5 de l'École du Bonheur, la participation citoyenne.

Autre action, l'organisation d'une journée de rassemblement pour plus de trois-cent-cinquante enfants pendant les journées internationales des droits de l'enfant, avec une dizaine de partenaires. Les ateliers mis en place ont permis aux enfants de travailler sur le droit de chacun à s'épanouir et à être heureux, ce qui correspond à l'axe n° 3 de l'École du Bonheur, l'estime de soi et le vivre ensemble, l'axe n° 1.

Une action sur la biodiversité, en partenariat avec l'Office national des Forêts de la Providence a également été réalisée afin de sensibiliser les enfants à la préservation de l'environnement et à la conservation de la biodiversité, ce qui correspond à l'axe de l'École du Bonheur, le vivre ensemble et également le cadre de vie.

En collaboration avec la Cité des Arts, cent-cinquante-six jeunes ont assisté et participé au spectacle « Bleu comme la feuille de l'arbre ». Il est à noter le maintien du soutien de la ville pour la mise à disposition des locaux, pour la réalisation des accueils périscolaires, Mercredi Jeunesse et accueil sans hébergement, ainsi que la gratuité des repas.

Le Conseil municipal prend acte du rapport 2022 produit par la SPL OPÉ dans le cadre du contrat de concession de service public pour la gestion et l'exploitation des activités périscolaires et extrascolaires.

RAPPORT N° 13

SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE « OSER POUR L'ÉDUCATION » (SPL OPÉ) RAPPORT DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR 2022

Joëlle RAHARINOSY présente ce rapport des représentants de la ville de Saint-Denis au Conseil d'Administration de la SPL OPÉ pour l'année 2022, une année marquant la sortie de la période de crise sanitaire.

Pour rappel, la SPL OPÉ a été créée en 2019 par les villes de Saint-Denis et de la Possession pour la gestion et l'exploitation des activités périscolaires et extrascolaires. La ville de Saint-Denis est actionnaire majoritaire du capital de la SPL OPÉ à hauteur de près de 99 % et la Ville de La Possession est actionnaire pour le reste du capital.

À ce titre, la ville de Saint-Denis est représentée au Conseil d'administration par six délégués, administrateurs : CLAIN Alexandra (PDG), ADAME Brigitte, BOMMALAIS Geneviève, RAHARINOSY Joëlle, PERSÉE Stéphane et BOYER Jean-Max. Le Conseil d'Administration s'est réuni quatre fois en 2022.

Le rôle des administrateurs est de veiller aux intérêts de la ville, c'est-à-dire s'assurer de la mise en œuvre du plan stratégique qui tourne autour de trois axes : renforcer la qualité de service, structurer l'organisation interne en confortant la culture de la responsabilité. Ensuite, développer les activités en portant une ambition au service des territoires.

Qu'en est-il des activités en 2022 ? Au-delà des aléas multifactoriels rencontrés lors du premier semestre, la nouvelle équipe administrative a su réaliser une année financière positive avec un résultat d'exploitation excédentaire de près de 130 000 euros. Cela peut s'expliquer par la constance de la progression des effectifs pour les mercredis jeunesse qui tourne autour de mille en effectif, soit mille-soixante-quatorze en 2021 et mille-cent-douze en 2022.

De plus, des projets innovants ont été réalisés en 2022, soit une colonie de vacances inclusive rassemblant neuf jeunes de 11 à 17 ans, comprenant à la fois des enfants sourds, des enfants valides, en partenariat avec l'Institut régional des sourds et des aveugles de Marseille et de la Réunion. L'objectif était de sensibiliser les jeunes à la diversité et de favoriser aussi l'inclusion des personnes en situation de handicap. Pour les activités en 2022, la représentation gratuite a été mise en place pour plus de cent-cinquante enfants, en partenariat avec la Cité des Arts et la compagnie Belle Pagaille.

Tout cela montre que la SPL OPÉ reste un acteur prépondérant dans le paysage de l'éducation prioritaire à Saint-Denis.

Le conseil municipal prend acte des éléments présentés par les représentants de la ville de Saint-Denis au Conseil d'Administration de la SPL Opé.

RAPPORT N° 14

SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE « TERRITO'ARTS » (SPL TERRITO'ARTS) RAPPORT DU CONCESSIONNAIRE POUR 2022

Sonia BARDINOT explique que ce rapport a pour objet de présenter le rapport d'activité que la SPL Territo'Arts a produit dans le cadre du contrat de concession de service public pour l'exploitation de l'équipement municipal Château Morange pour l'exercice 2022.

Au regard de l'année écoulée, ce rapport sur l'exercice 2022 donne satisfaction en termes d'activité. Bien que Château Morange affiche un résultat d'exploitation déficitaire, celui-ci ne met pas en péril l'activité globale de la SPL qui, elle, reste bénéficiaire. En effet, la nature des projets développés a permis à l'équipement, non seulement de rayonner au niveau régional tout en poursuivant simultanément son ancrage dans son quartier d'implantation, les Camélias, car si l'année 2022 est celle du troisième exercice de Château Morange, elle est aussi et surtout la première année pleine d'exploitation, après deux années antérieures marquées par les effets de la crise sanitaire.

Cette année de démarrage à régime plein est concluante puisqu'aussi bien l'accueil d'artistes en résidence que l'accueil des publics lors des manifestations ont donné satisfaction. Des rendez-vous comme Cinémarmailles ou le festival de films courts tels que « Court derrière » ont trouvé leur public, marquant la spécificité de Château Morange en tant que pôle de l'image. À cela s'ajoutent les soutiens apportés en termes de production et d'accompagnement aux jeunes cinéastes du territoire.

À titre d'exemple, quelques exemples en 2022, soixante-dix-neuf candidatures de projets avaient été déposées à Château Morange et la Cité des Arts dans le cadre d'un appel commun marquant la fusion thématique entre ces deux équipements culturels. Soixante-quinze projets avaient été retenus, cela a donné lieu à l'éclosion durant l'année de cent-seize projets artistiques à Château Morange pour plus de huit-mille spectateurs accueillis. Des publics diversifiés, certes venus soit en famille pendant le Cinémarmailles par exemple, soit par conviction durant le festival « Court derrière » par exemple, soit encore par curiosité, lors de l'une des cent opérations audiovisuelles menées. Les opérations de spectacles vivants ou de concert ont permis de toucher un public venant directement du quartier. Un rythme de croisière a donc été posé avec un cap ambitieux maintenu à Château Morange : accompagner les acteurs de l'image du territoire dans leur développement tout en proposant une offre culturelle diversifiée à un large public.

Le conseil municipal prend acte du rapport 2022 produit par la SPL Territo'Arts dans le cadre du contrat de concession de service public pour l'exploitation de l'équipement culturel Château Morange.

RAPPORT N° 15

SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE « TERRITO'ARTS » (SPL TERRITO'ARTS) RAPPORT DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE SAINT-DENIS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR 2022

Marie-Annick ANDAMAYE rapporte que suite à la crise sanitaire de 2022, le tissu des acteurs artistiques et culturels, la dynamique a été ralentie. Cependant, la Cité des Arts, la SPL, a gardé son cap en lançant son appel à projets qui n'a recueilli pour cette année que soixante-dix-neuf propositions. Soixante-quinze propositions ont été validées par la commission. Ces projets ont permis à la SPL de vivre, d'être animée pendant toute une année pleine. Ces projets ont touché tout public, les jeunes, les adultes, les familles, les enfants et les bébés aussi à travers des actions très fortes telles que la convention Tadoo, la cité Geek ou Baba City qui, à ce moment-là, a été vraiment une action innovante.

Concernant la fréquentation, près de trente-mille spectateurs se sont rendus à la Cité des Arts en 2022. À ceux-ci s'ajoutent les cinq-mille, six-cents bénéficiaires des actions culturelles dans la cité et hors les murs, c'est-à-dire dans les quartiers des villes de la CINOR et aussi le millier de bénéficiaires des visites qui rencontrent toujours leur public, soit plus de trente-cinq-mille visiteurs sur une année de relance et de la dynamique des acteurs culturels et artistiques du

territoire. L'ouverture du restaurant a aussi permis de faire connaître cette dynamique sur le territoire.

Un important chantier administratif RH a également été mis en place, ayant permis d'aboutir à une situation saine où des postes clés ont été pourvus : direction générale, direction de la production et direction de Château Morange. Ce chantier a permis d'assainir la situation des SPL, permettant ainsi d'arriver en fin d'exercice à un bénéfice net comptable de 269 000 euros.

Les perspectives pour 2023 sont très encourageantes puisque la santé financière de la structure couplée au nombre élevé de dépôts de candidatures sur les appels à projets, pour cette année, il y a cent-soixante-et-une propositions alors qu'il y en a eu soixante-dix-neuf en 2022. Cela augure une très belle année culturelle et artistique à venir.

Marie-Anick ANDAMAYE déclare avoir été présente sur toutes ces manifestations. La fréquentation était au rendez-vous. Ça a changé, il y a toutes les composantes de la société de tous les rangs sociaux qui viennent. Cette fréquentation ne touche pas que la population dionysienne. Pour Réunion Graffiti, des gens hors territoire de la CINOR viennent à ces manifestations.

La maire estime que le travail est excellent. Il s'agit d'une belle « lanterne » culturelle sur le territoire.

Le conseil municipal prend acte du rapport 2022 produit par la SPL Territo'Arts dans le cadre du contrat de concession de service public pour l'exploitation de l'équipement culturel Château Morange.

RAPPORT N° 16

ACTIVITÉ DE LA NORDÉV RAPPORT DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE SAINT-DENIS POUR 2022

David BELDA présente le rapport d'activités de la Nordév.

La Nordév, c'est le développement économique, l'emploi et l'insertion des jeunes, le numérique sur un territoire connecté, la formation, la cohésion sociale, l'habitat et les infrastructures. La Nordév, ce n'est pas que les concours, ce n'est pas que le salon de la Maison. C'est aussi un acteur économique qui intervient autour de tout ce savoir-faire économique de l'immobilier des entreprises. Cela reste également un espace d'animation et de rencontres évènementielles.

La Nordév porte beaucoup de sujets et dans son sein, peut aussi organiser beaucoup d'évènements (par rapport à Ambition planète, par exemple). C'est aussi un savoir-faire en termes d'ingénierie de logistique, capable de promouvoir des évènements, pour Saint-Denis et dans le territoire de la CINOR.

Ce rapport d'activité porte sur l'aspect financier.

La ville de Saint-Denis est actionnaire à 35 % de son capital, avec son PDG : Jacques LOWINSKY, son DGD : Michaël MARTIN et toute son équipe qui travaille autour. Au niveau des élus : Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME, BELDA David, Jean-Max BOYER et Christelle HASSEN. Une part pour la ville, une part pour la CINOR.

Depuis deux ans, il y avait quand même quelques difficultés comme l'ont rappelé les différents rapports d'activité précédents sur la crise covid. Malgré ce contexte de reprise, le chiffre d'affaires de la Nordév en 2022 a augmenté de 65 % par rapport à l'exercice précédent, totalisant plus de 5,6 millions d'euros contre 3,3 millions d'euros pour l'exercice 2021. Cela reste une prouesse parce qu'il fallait aussi à un moment donné maintenir une masse salariale, ne pas pouvoir faire des dépenses, en tout cas, si on pouvait le décaler, la Nordév l'a fait et on est resté sur des choses réalistes.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 5,8 millions d'euros, en hausse de 39 % par rapport au montant de l'exercice précédent qui était à 4 millions d'euros, donc dans des proportions à plus de 1,5 million d'euros. Les charges d'exploitation sont élevées globalement à 5 539 000 euros contre 3 590 000 euros pour l'exercice précédent avec une variation en hausse de 54 %. Cela donne pour la Nordév un résultat financier bénéficiant de 223 498 euros.

C'était suffisant, mais en même temps, l'avenir se prépare. Du coup, la Nordév, pour pouvoir affronter les enjeux de demain en termes d'activité économique de porteurs de projets a ouvert son capital à plus de 600 000 euros, avec deux-mille, quatre-cents actions d'une valeur unitaire de 250 euros par action. Cela a permis à un acteur pour l'instant de répondre présent. C'est le Crédit agricole qui fera son entrée dans le capital de la Nordév. D'autres acteurs économiques interviendront demain. Cela va permettre demain aussi de réfléchir à l'avenir.

Avec ce capital un peu outillé pour des activités, on regarde l'avenir et se muscler. Quand on augmente le capital, on se muscle pour affronter les enjeux de demain.

La maire remercie et salue les collègues à la tête des SEM et SPL dans laquelle la ville est au capital, pour le travail sérieux qu'ils font et le service qu'ils rendent à l'ensemble des Dionysiens et des Dionysiennes. Elle remercie également les collègues participant dans l'équipe dirigeante aux côtés de leurs collègues à la tête de ces SEM et SPL.

Le conseil municipal prend acte des éléments présentés par les représentants de la ville de Saint-Denis au Conseil d'Administration de la NORDÉV.

RAPPORT N° 17

CASINO DE SAINT-DENIS RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE POUR L'EXERCICE 2021-2022

Yassine MANGROLIA synthétise le rapport et présente trois chiffres à retenir.

Sur 2022, pour le Casino, il y a eu une hausse du chiffre d'affaires de 30,31 %. Un bénéfice de plus de 3,4 millions (contre 2,4 millions l'exercice précédent) et un produit brut global de jeux au 31 octobre 2022 (en augmentation de 34,6 %).

Ces trois chiffres importants soulignent la bonne santé du Casino, mais au-delà, la bonne santé du Barachois, la bonne santé du front de mer, la bonne santé du centre-ville.

Sont à relever d'ailleurs les ouvertures récentes ou à venir, notamment :

- Le Radisson, dans un bâtiment fermé depuis 2018, établissement de quatre étoiles, cent-cinq chambres, ouvert depuis un mois ;
- V&B, Vins et Bières, ouverture au public ce mercredi ; c'est un bâtiment communal fermé depuis 2010 ; un appel à projets en 2014 infructueux, un appel à projets à 2018 infructueux et un appel à projets en mars 2021 qui aboutit en moins de deux ans et demi à son ouverture ;
- l'inauguration de la Häagen-Dazs dans un bâtiment fermé depuis cinq ans dans la rue Alexis de Villeneuve ;
- un complexe restaurant esthétique sur la rue Victor Mac Auliffe, Casa Belotta.

Ces ouvertures, malgré les difficultés économiques dues à l'après-covid, la guerre en Ukraine, le taux d'inflation, les taux bancaires qui ont augmenté. Ces chefs d'entreprises viennent de loin : Radisson de Madagascar, Häagen-Dazs de Maurice. V&B dont la maison-mère est à Nantes, associée avec deux jeunes locaux réunionnais, ainsi qu'un autre investisseur venant du Tampon. Ces gens qui viennent de l'extérieur investissent ; c'est donc une question d'attractivité.

Ce rapport du Casino se résume par l'attractivité de la ville. En 2024, des travaux vont encore avoir lieu dans d'autres bâtiments, pour peut-être des inaugurations en 2025.

Stéphane PERSÉE salue la participation du Casino sur les actions sportives, notamment par rapport aux problématiques de déplacement. Les sportifs sont généralement qualifiés à moins d'un mois d'une compétition en métropole, se retrouvant coincés vis-à-vis d'autres dispositifs d'aides. La ville de Saint-Denis et Casino accompagnent ces jeunes sportifs.

La maire le remercie de cette précision et affirme qu'il en est de même pour la culture.

Le Conseil municipal prend acte du rapport de la Société Touristique d'Hôtellerie et de Casino de la Réunion portant sur l'exploitation du Casino de Saint-Denis pour l'exercice 2021-2022.

RAPPORT N° 18

BUDGET PRINCIPAL DÉCISION MODIFICATIVE N° 4/ 2023

Gérard FRANÇOISE rapporte que la présente décision modificative au budget principal 2023 procède à des ajustements de crédits en section d'investissement et des compléments en section de fonctionnement.

En section fonctionnement, les principaux compléments portent tout d'abord sur le chapitre 014, atténuation des produits d'une part, avec une inscription de 617 663 euros correspondant à des dégrèvements de la taxe sur des friches commerciales accordées au titre de l'article 1530 du code général des impôts et d'autre part, une inscription de 300 000 euros au chapitre 66, charges financières pour un besoin supplémentaire lié à l'augmentation des taux d'intérêt.

Pour équilibrer ces dépenses, des ajustements sont compensés en fonctionnement par des recettes supplémentaires perçues sur la taxe sur la consommation finale d'électricité et les revenus des produits des immeubles économiques.

En investissement, il n'y a pas d'incidence sur les équilibres des dépenses d'équipement. Il s'agit uniquement de transferts de crédits entre les chapitres 20, 21, 23 et 204 à l'exception d'une inscription pour le remboursement d'un montant de 659 476 euros correspondant à une taxe d'aménagement perçue à tort. Pour équilibrer ces dépenses, un ajustement sera fait sur les recettes perçues au titre du FRDE, Fonds régional pour le développement et l'emploi. Les mouvements budgétaires sont inscrits dans les tableaux présentés dans ce rapport sous M. 14.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (6 abstentions : ABOUBACAR BEN VITRY Faouzia, BÈGUE Vincent par procuration, YENG-SENG BROSSARD Wanda par procuration, BABET Henriette, MÉDÉA MADEN Noela, HAGGAI Jean-Pierre par procuration), décide :

- *d'adopter la décision modificative n° 4 au budget principal 2023 qui s'élève, en dépenses et en recettes, à :*
 - . *917 663,00 euros pour la section de fonctionnement,*
 - . *659 476,00 euros pour la section d'investissement.*

RAPPORT N° 19

OPTIMISATION DES RESSOURCES HUMAINES GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL CRÉATION DE POSTES

Jean-François HOAREAU indique que pour les besoins des services, il est demandé au Conseil d'approuver la création au tableau des effectifs des emplois de catégorie A, B, et C figurant à l'annexe jointe.

En catégorie C : sept postes, en catégorie B : sept postes et en catégorie A : six postes. Ce sont des postes créés pour les besoins de services. Les crédits nécessaires sont prévus au budget principal de la Ville.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- *d'approuver la création au tableau des effectifs des emplois des catégories A, B et C figurant à l'annexe jointe.*
- *que les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal de la ville*

RAPPORT N° 20

RAPPORT 20 OPTIMISATION DES RESSOURCES HUMAINES GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL TABLEAU DES EFFECTIFS

Jean-François HOAREAU rappelle que le tableau des effectifs est un outil de gestion interne et budgétaire permettant à la collectivité de disposer d'un état général de son personnel et des dépenses occasionnées.

Il est proposé au Conseil municipal dans l'application de ces dispositions, de valider le tableau des effectifs de la collectivité comme joint en annexe. Il faut savoir qu'en poste budgété, la répartition s'établit ainsi : en catégorie A, environ 8 % des postes, catégorie B, environ 16 % des postes et la catégorie C, environ 75 % des postes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- *d'approuver le tableau des effectifs de la ville.*

RAPPORT N° 21

UN SERVICE PUBLIC PERFORMANT ET MODERNE GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL RECRUTEMENT D'AGENTS RECENSEURS

Jean-François HOAREAU explique qu'afin de répondre à l'obligation de recensement de la population en partenariat avec l'INSEE, la ville doit procéder annuellement au recrutement d'agents recenseurs pour la période de janvier à mars 2024. Ils sont chargés sous l'autorité du coordonnateur communal principal, tout en veillant à se conformer au protocole de recensement à distribuer et collecter les questionnaires complétés par les habitants, à vérifier, classer, numéroter et comptabiliser les questionnaires recueillis.

Ainsi, pour la réalisation des enquêtes de recensement, il est demandé au Conseil municipal d'approuver la création de cinquante postes d'agents contractuels en qualité d'agents recenseurs dont cinq sur la liste complémentaire. Les crédits nécessaires sont prévus au budget principal de la ville.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- *d'approuver la création de cinquante postes d'agents contractuels en qualité d'agents recenseurs (dont cinq sur liste complémentaire) ;*
- *que les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal de la ville.*

Fernande ANILHA rappelle qu'il s'agit du marché de fourniture de carburants et de combustibles pour la période 2023-2027. Le marché de carburants et de combustibles arrive à son terme, donc il a fallu refaire le marché pour la période qui va suivre. Ce marché a été voté par la CAO de jeudi dernier, puisqu'il y a quand même une urgence avec la période de pluie qui arrive et aussi faire la liaison entre la fin du précédent marché qui court encore quelques semaines et le nouveau marché.

C'est un marché formalisé en deux lots. Le premier lot, c'est du carburant en vrac et du carburant en camp de station avec carte à puce. Le deuxième lot, des combustibles. Le carburant, tout le monde sait où ça va. Les combustibles, ce sont les bouteilles de gaz pour les cantines scolaires et pour le centre funéraire.

Un examen des candidatures par la commission d'appel d'offres a eu lieu la semaine précédente. Il ressort de ce vote et examen l'attribution possible du premier lot, c'est-à-dire le lot carburant, à Total Réunion qui arrive en premier au classement et en ce qui concerne le lot 2 combustibles, c'est-à-dire le gaz en bouteille et en vrac à la SRPP.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser la signature des marchés tels qu'ils ont été dans le classement fait par la commission d'appel d'offres et pour les montants des offres retenues pour le lot 1 : 1 681 380 euros HT et pour le lot 2 : 589 905,44 euros HT.

Il est demandé d'autoriser la signature de ces marchés dans le cadre d'un accord-cadre à bons de commande décomposé en deux lots sur une période de quatre années pour le montant des offres indiqué, d'autoriser également toute prise de décision liée à l'exécution et au règlement de ces marchés et d'autoriser la signature d'un avenant si nécessaire, mais dans les limites autorisées par le code de la commande publique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- *d'autoriser la signature des marchés comprenant les caractéristiques suivantes, avec les soumissionnaires classés en premier ou suivant, conformément au classement effectué par la Commission d'Appel d'Offres réunie le 26 octobre 2023, en cas d'application de l'article R. 2144-7 du code de la commande publique ou de désistement du soumissionnaire :*
 - *accord-cadre à bons de commande décomposé en deux lots ;*
 - *durée : quatre ans ferme ;*
 - *montant de la dépense : maximum en € HT :*

Lots	Candidats	Montant HT
1	Total Réunion	1 681 380,00 €
2	Soc Réunion Produits pétroliers	580 905,44 €

- *d'autoriser la maire ou son (sa) représentant(e) à prendre toutes les décisions concernant l'exécution et le règlement des marchés ;*
- *d'autoriser la maire ou son (sa) représentant(e) à prendre toutes décisions pour tous types d'avenants dans la limite des taux définis à l'article R. 2194-8 du code de la commande publique lorsque les crédits sont inscrits au budget ;*
- *que les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.*

Jacques LOWINSKY rappelle que le PLU est un document particulièrement important parce que c'est le document d'urbanisme qui permet de réaliser le projet d'aménagement. Ainsi, si le PLU n'avait pas été modifié en 2013 par exemple, il n'y aurait pas de téléphérique de Saint-Denis. La difficulté de l'exercice, c'est d'anticiper tous ces projets d'aménagement. En même temps, il faut être à la fois sur la révision et la simplification.

La révision consiste en une modification plus lourde, plus en profondeur et plus conséquente et la modification permet de traiter parfois des coquilles, parfois d'enlever des emplacements réservés, donc sur des sujets plus légers, mais les deux devront être faits en même temps.

Cette modification simplifiée, c'est une modification en cours depuis quelque temps déjà puisque abordée lors de la dernière séance du Conseil municipal. Un certain nombre de personnes ont été consultées. L'autorité de l'environnement dit que ce n'est pas la peine de faire une enquête. On aurait pu perdre encore un certain de temps et il s'agit aujourd'hui de délibérer pour mettre ces documents à la disposition du public sur une durée d'un mois, toutes les dates sont dans le rapport pour que la modification simplifiée soit approuvée lors de la prochaine séance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- *de mettre à disposition du public du 4 décembre 2023 au 12 janvier 2024, le dossier de modification simplifiée n° 8 du PLU ;*

pendant ce délai, le dossier sera consultable à l'Hôtel de Ville aux jours et horaires habituels d'ouverture (soit du lundi au jeudi de 08 h à 16 h 00 et le vendredi de 08 h à 12 h 00), et sur le site internet de la Ville ;

le public pourra consigner éventuellement ses observations :

- *sur la version papier du registre d'observations à feuillets non mobiles, paginés et paraphés par l'adjoint délégué à l'Aménagement ;*
- *en les adressant par écrit à l'adresse suivante :*

**Mairie de Saint-Denis
Direction Aménagement Urbanisme
Patrimoine Historique et Artistique
2 rue de Paris
97717 SAINT-DENIS MESSAG CEDEX 9
à l'attention de Madame la maire ;**

- *par courrier électronique à l'adresse suivante :*
« *miseadispotion.plu@saintdenis.re* » ;
- *que soit précisé que le dossier mis à disposition du public comprend :*
 - *le dossier de modification simplifiée,*
 - *le bilan de la concertation,*

- les avis rendus par les Personnes publiques associées,
 - les pièces administratives relatives au projet de modification simplifiée n° 8 du PLU,
 - un registre d'observations ;
- qu'un avis au public précisant l'objet de la modification simplifiée du PLU, le lieu, les jours et heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations sera publié, en caractères apparents, dans un journal diffusé dans le département et affiché en Mairie ;

cet avis sera publié huit jours au moins avant le début de la mise à disposition du public et affiché dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition ;

- de la publication d'informations sur le site web de la ville ;
- qu'à l'issue du délai de mise à disposition du public, le registre sera clos et signé par la maire ou son (sa) représentant(e) qui présentera au Conseil municipal le bilan de la mise à disposition du public pour que soit adopté le projet par délibération motivée éventuellement modifiée pour tenir compte des avis émis et des observations du public ;
- que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois, sur le site internet de la Ville ;

que mention de cet affichage sera publié en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département

et qu'une copie de la présente délibération sera adressée au préfet.

Avant d'examiner le dossier qui va suivre, **la maire** demande à Gérard FRANÇOISE, élu intéressé au titre de la SIDR, de bien vouloir quitter la salle.

RAPPORT N° 24

ACQUISITION DE TERRAINS NON BÂTIS

AH 92 et 94 / SIDR / rue Antoine Picard et rue de la République - Bas de la Rivière

Jean-François HOAREAU expose qu'une partie de la parcelle AH 92 supporte un candélabre public et que la parcelle AH 94 supporte une partie du trottoir.

Vu l'utilisation et l'utilité publique de cette partie de terrain, il semble opportun de donner une suite favorable à la proposition de la SIDR de les céder à la ville afin de les intégrer dans le domaine public pour le prix symbolique de 1 euro. La parcelle AH 92 pour 18 m² et la parcelle AH 94 pour 27 m².

La maire souhaite que la même chose puisse se faire sur l'espace Flamboyant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'acquisition en pleine propriété d'une partie des parcelles non bâties AH 92 et 94 ;
- d'autoriser la maire ou son (sa) représentant(e) à intervenir dans les actes correspondants

Gérard FRANÇOISE regagne sa place.

RAPPORT N° 25

ACQUISITION DE TERRAIN BÂTI AK 79 / consorts CHON-NAM / 42 rue Gibert des Molières - Source

Jean-François HOAREAU rapporte que la parcelle AK 79 est grevée de l'emplacement réservé n° 11 relatif à l'extension de l'hôpital Félix Guyon d'une part et d'autre part du boulevard Sud.

Vu la destination prévue par cet emplacement réservé, il semble opportun de donner une suite favorable à la proposition des consorts AH-NAM Arnaud et veuve CHON-NAM de céder à la ville ce terrain pour le prix de 110 000 euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- *d'approuver l'acquisition en pleine propriété de la parcelle bâtie AK 79 ;*
- *d'autoriser la maire ou son (sa) représentant(e) à intervenir dans les actes correspondants.*

RAPPORT N° 26

CESSION DE TERRAIN AV 349 partie / Monsieur ABOUPA Sébastien / allée des Fluorines - Bellepierre

Jean-François HOAREAU précise que la parcelle AV 349 partie, située allée des Fluorines à Saint-Denis, est actuellement à l'état de friche non entretenue.

Vu l'absence de projet urbain sur ce terrain d'environ 323 m², il semble opportun de donner une suite favorable à la demande de Monsieur ABOUPA Sébastien afin d'y construire son habitation principale. La parcelle utilisée sera cédée au prix de 87 000 euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- *d'approuver la cession en pleine propriété d'une partie de la parcelle communale non bâtie cadastrée AV 349 ;*
- *d'autoriser la maire ou son (sa) représentant(e) à intervenir dans les actes correspondants.*

RAPPORT N° 27

SAINT-DENIS ET SA POLITIQUE DE LA PETITE ENFANCE BAIL EMPHYTÉOTIQUE AVEC LA CAF - PAUL DEMANGE

Véronique POUNOUSSAMY présente ce rapport sur Saint-Denis et sa politique de la petite enfance. La CAF de la Réunion est propriétaire d'une parcelle située au 68 rue Sainte-Marie, entre le collège de Bourbon et le collège Juliette Dodu. Cette parcelle abritait deux bâtiments qui ont permis de pouvoir créer une crèche et un multi accueil durant presque une cinquantaine d'années par le biais d'une convention sous seing privé datant du 31 juillet 1975.

Cette convention quinquagénaire a pris son terme le 30 juin 2023. La ville de Saint-Denis est signataire depuis 2021 de la convention territoriale globale avec la CAF de la Réunion. Cela lui donne l'opportunité de pouvoir réaffirmer d'autant plus cet élan concernant l'offre d'accueil des enfants de moins de trois ans sur son territoire.

Dans ce cadre, la CAF de Saint-Denis souhaite confier un bail emphytéotique à la ville de Saint-Denis pour une redevance annuelle à l'euro symbolique et pour une durée de vingt-deux ans dans le cadre de sa poursuite initiale, c'est-à-dire l'accueil des jeunes enfants. En parallèle à la signature de ce prochain bail emphytéotique avec la CAF, le CCAS et la ville de Saint-Denis ont lancé un appel à projets ayant pour objet la délégation de la gestion de ces deux établissements d'accueil de jeunes enfants de moins de quatre ans, incluant dans un premier temps une

opération de restructuration pour pouvoir ouvrir à moyen terme et une réhabilitation desdits locaux pour finaliser ce beau projet.

L'actualisation avec le lauréat de l'appel à projets sera réalisée avec la ville par le biais d'une convention, en cours d'écriture, cela fera l'objet d'une prochaine présentation au Conseil municipal, en décembre.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser la maire ou son représentant à signer ce bail emphytéotique dont la copie est apportée à cette délibération.

Il faut garder à l'esprit le fait que la ville de Saint-Denis avait en 2020 l'objectif de pouvoir stabiliser son nombre d'accueil du jeune enfant. Il y avait déjà plus de mille, sept-cents places en crèche et autres structures d'accueil, pourvu qu'il y ait cette opportunité de pouvoir stabiliser et accueillir ces jeunes enfants. Aujourd'hui, par le biais de la CTG, deux-cents enfants supplémentaires ont pu être accueillis sur le territoire. Cela donne l'opportunité d'être à un nombre total de mille-neuf-cents avec l'ouverture demain de ces cent-dix-huit places. Il ne s'agit pas de créer pour créer, mais vraiment de donner de la qualité sur le territoire dionysien et de pouvoir se positionner comme leader de la petite enfance à la Réunion.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- *d'autoriser la maire ou son (sa) représentant(e) à signer le bail emphytéotique.*

RAPPORT N° 28

VALIDATION DE MANDATS SPÉCIAUX

Jean-François HOAREAU demande au Conseil municipal de donner mandat spécial aux élus suivants :

- ISIDORE Marylise, 14^{ème} adjointe,
- PAYET Jacqueline, conseillère municipale,
- LAKIA-SOUKALIE Jean-Claude, conseiller municipal,
- CLAIN Claudette, 16^{ème} adjointe,
- RAHA Nouria, conseillère municipale,

à l'occasion du Congrès des Maires 2023 à Paris du 19 au 23 novembre 2023

- et à BEAUMIER Christèle, conseillère municipale, à l'occasion du Congrès de Maires 2023 et du Salon funéraire à Paris du 19 au 25 novembre 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- *de donner mandat spécial aux élus suivants :*
 - *Madame ISIDORE Marylise, 14^{ème} adjointe, à l'occasion du Congrès des Maires à Paris du 19 au 23 novembre 2023 ;*
 - *Madame PAYET Jacqueline, conseillère municipale, à l'occasion du Congrès des Maires à Paris du 19 au 23 novembre 2023 ;*
 - *Monsieur LAKIA-SOUKALIE Jean-Claude, conseiller municipal, à l'occasion du Congrès des Maires à Paris du 19 au 23 novembre 2023 ;*
 - *Madame BEAUMIER Christèle, conseillère municipale, à l'occasion du Congrès des Maires et le Salon Funéraire à Paris du 19 au 25 novembre 2023*

- Madame CLAIN Claudette, 16ème adjointe, à l'occasion du Congrès des Maires à Paris du 19 au 23 novembre 2023 ;
- Madame RAHA Nouria, conseillère municipale, à l'occasion du Congrès des Maires 2023 à Paris du 19 au 23 novembre 2023.
- d'autoriser le remboursement des frais engagés à l'occasion de ces missions dans les conditions fixées par la délibération n° 08/5-21 du 3 juillet 2008 ;
- que les dépenses correspondantes seront imputées sous les chapitres 65 et article 6532 du budget principal.

RAPPORT N° 29

RÉALISATION D'UN ESPACE SOCIOÉDUCATIF À RUISSEAU BLANC REMISE GRACIEUSE À LA SBR (LOT 1)

Fernande ANILHA demande au Conseil municipal de se prononcer sur une remise gracieuse de pénalités de retard pour une PME : la SBR. Il s'agit de travaux de réhabilitation d'une ancienne maison de fonction et de la surélévation du bâtiment pour la création d'un espace socioéducatif. À cette époque, le marché signé pour le lot 1 qui échoit à la SBR est d'un montant de 532 445 euros HT. Or, au cours de l'exécution de ce marché, malheureusement, des difficultés d'exécution vont initier la mise en place d'avenants financiers.

Un avenant financier a été fait dans le cadre de ces travaux, les portant finalement à un total de 660 000 euros HT. Tout au long de ces difficultés qui ont suscité la mise en place d'avenants, cette entreprise a pris du retard dans le lot qui lui était échu, notamment en ce qui concerne l'ossature métallique. Ce retard, dans un premier temps, a donné lieu à des retenues sur ces situations de travaux, comme cela se fait habituellement. À la fin du marché, tout est rentré dans l'ordre.

Finalement, le marché est arrivé à son terme totalement respecté. Les autres corps d'état n'ont pas eu de retard non plus.

Qu'est-ce qu'il faut faire à ce moment-là ? En appliquant le CCAP, on est obligé de restituer à l'entreprise ces retenues faites à titre provisoire pour des pénalités de retard. Ce fut également la décision du maître d'œuvre. Seulement, lorsqu'on a le nez dans le guidon comme les petites PME, naturellement, on arrive après les situations de travaux à faire un décompte général définitif. Si ce DGD n'est pas bien contrôlé par l'entreprise et ne donne pas lieu à une remise en cause ou à la moindre contestation, ce DGD est un document qui clôture financièrement le marché de manière définitive. Lorsque l'entreprise s'est aperçue de l'erreur, on ne peut plus revenir en arrière et émettre de titres comptables pour un marché déjà clôturé financièrement. Cependant, la ville est soucieuse de la situation des PME et eu égard à son honnêteté, les pénalités ne vont pas être retenues.

C'est pourquoi la seule façon de faire, c'est de demander de remettre ces pénalités de retard à titre gracieux. En réalité, ces pénalités n'ont jamais existé, sauf erreur de calcul d'une petite PME. Il est demandé au Conseil d'en délibérer.

La Maire estime que la « plaidoirie » est belle pour cette PME.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'accorder une remise gracieuse totale à SBR pour le montant de 29 915,05 euros HT.

**DEMANDE DE PROTECTION FONCTIONNELLE
DE MADAME VÉLOUPOULÉ MERLO NALINI**

Jean-François HOAREAU rapporte que, le 17 octobre 2023, Madame VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini, ancienne élue, informe la ville qu'elle a été convoquée en première comparution par le tribunal judiciaire devant le vice-président chargé de l'instruction dans une information pour harcèlement moral. Les faits remontent à 2008 relativement à des questions de verbalisation de Madame VÉLOUPOULÉ MERLO par un policier municipal, par ailleurs agent de la ville, pour une infraction au code de la route. Madame VÉLOUPOULÉ MERLO sollicite la protection fonctionnelle en sa qualité d'élue.

L'article L. 2123-34 du code général des collectivités territoriales stipule : « La commune est tenue d'accorder sa protection au Maire, à l'élue municipale, le suppléant ou ayant reçu une délégation ou à l'un de ses élus ayant cessé ses fonctions lorsque celui-ci fait l'objet de poursuites pénales à l'occasion de faits qui n'ont pas le caractère de faute détachable de l'exercice de ses fonctions. Sur cette base, la commune est tenue de protéger notamment les anciens élus qui font l'objet de poursuites pénales.

Il est proposé au Conseil d'accorder à Madame VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini la protection fonctionnelle demandée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- *d'accorder la protection fonctionnelle à Madame VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini, ancienne élue, dans le cadre de l'information ouverte contre elle pour harcèlement moral, sans préjudice d'une éventuelle action en restitution de la part de la ville de Saint-Denis en fonction des décisions de justice qui pourraient intervenir ;*
- *d'autoriser la maire ou son (sa) représentant(e) à prendre toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération.*

La maire déclare que l'ordre du jour est épuisé.

Elle informe que la dernière séance du Conseil municipal pour l'année 2023 se déroulera avant le 20 décembre, le 15.

Elle prononce la clôture des travaux et remercie les membres de l'assemblée pour leur assiduité et leur participation. Elle remercie également le cabinet et l'administration, ainsi que celles et ceux qui ont suivi les débats.

La séance est levée à 19 h 33.

LA MAIRE



Éricka BAREIGTS

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Audrey BÉLIM